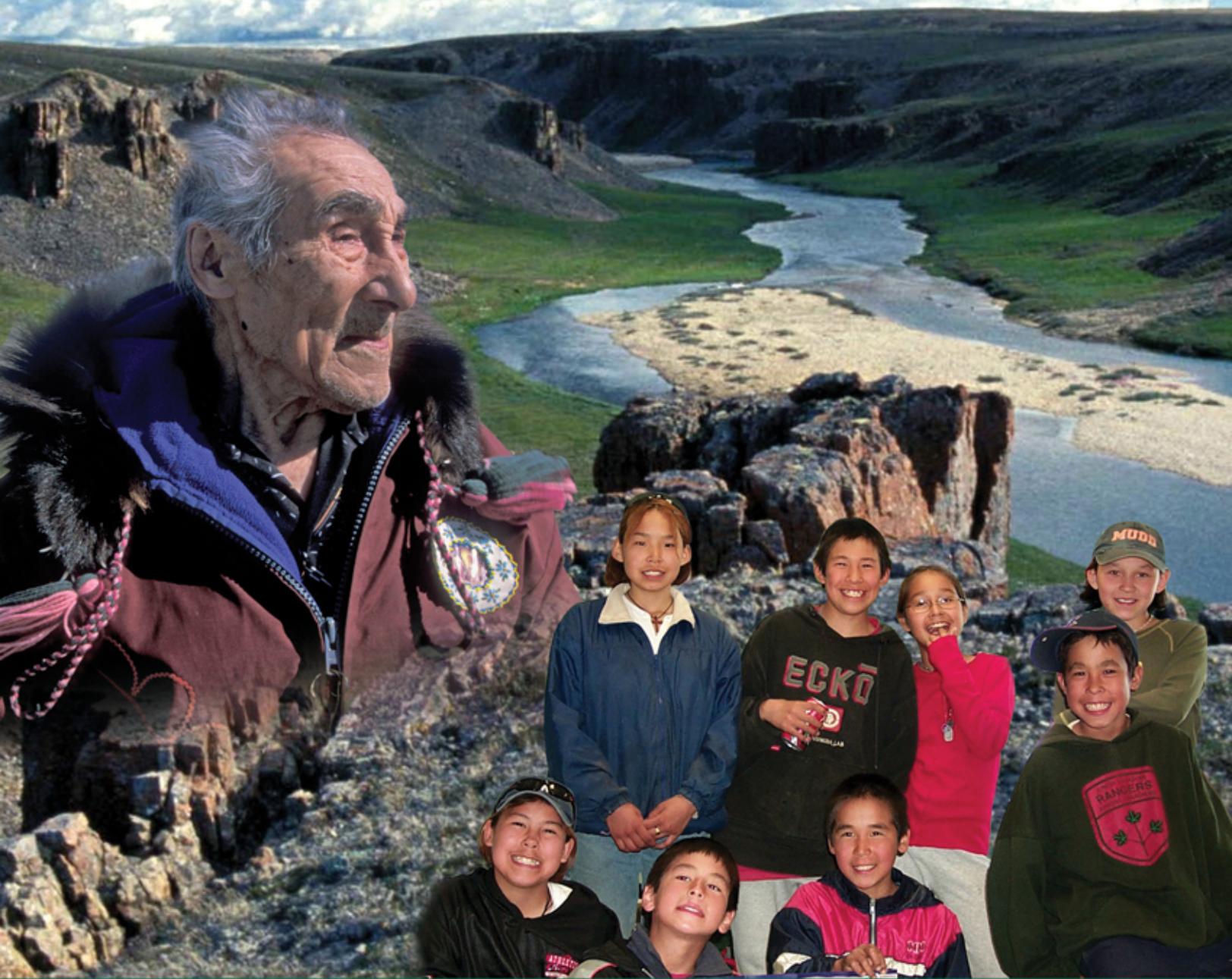




PARC NATIONAL DU CANADA

TUKTUT NOGAI

Plan directeur



Parcs Canada Parks Canada

Canada

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Parcs Canada

Parc National du Canada Tuktut Nogait : plan directeur.

Publ. aussi en anglais sous le titre: Tuktut Nogait National Park of Canada, Management Plan.

Également disponible sur l'Internet.

ISBN 978-0-662-71490-3

No de cat.: R63-350/3-2007F

1. Parc national Tuktut Nogait (T.N.-O.)--Gestion. 2. Parcs nationaux--Territoires du Nord-Ouest--Gestion. 3. Parcs nationaux--Canada--Gestion. I. Titre.

FC4164.T84P3714 2007

333.7809719'3

C2007-980254-0

© Sa Majesté la Reine aux droits du Canada, représentée par le directeur général de l'Agence de Parcs Canada, 2007

PARC NATIONAL DU CANADA
TUKTUT NOGAIT

Plan Directeur

Octobre 2007

Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du parc national du Canada Tuktut Nogait. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du parc national du Canada Tuktut Nogait.

Le ministre de l'Environnement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'John Baird', written in a cursive style.

John Baird

LETTRE DE RECOMMANDATION DU CONSEIL DE GESTION DU PARC NATIONAL TUKTUT NOGAI



COMITÉ DE GESTION DU PARC NATIONAL DU CANADA TUKTUT NOGAI

C.P. 91, Paulatuk (Territoires du Nord-Ouest) X0E 1N0

L'honorable Rona Ambrose
Ministre de l'Environnement

Avril 2006

Madame la Ministre,

Le présent plan directeur fait l'objet d'un consensus chez les nombreuses organisations ayant participé à son élaboration. Malgré des priorités, des intérêts et des points de vue divergents, ces organisations ont su unir leurs efforts dans un esprit de collaboration afin de trouver des terrains d'entente et de faire prévaloir le bien-être du territoire, des générations futures et des créatures. C'est un privilège pour le Conseil de gestion de Tuktut Nogait que de servir de creuset aux efforts déployés par ces organisations pour arriver à un consensus. Nous tenons à leur exprimer notre reconnaissance. Le Conseil tient à remercier tout particulièrement les organisations et les particuliers qui, de 2001 à 2005, ont participé à l'élaboration du présent plan directeur, et qui collaborent de façon directe à la gestion courante du parc national du Canada Tuktut Nogait : Parcs Canada, la Société de collectivité de Paulatuk, le Comité des chasseurs et des trappeurs de Paulatuk, le Conseil inuvialuit de gestion du gibier, la Société régionale Inuvialuit, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le Comité mixte de gestion de la pêche et le Conseil consultatif de la gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest). Il va sans dire que la gestion d'un lieu aussi unique que le parc national Tuktut Nogait n'a pas manqué de donner lieu à de vifs débats et qu'elle continuera de le faire. Nous estimons que cela est sain. Notre expérience nous laisse croire que finalement, la collaboration et la concertation auront préséance. C'est dans cet esprit de collaboration et de concertation que le Conseil de gestion vous recommande d'approuver le plan directeur de Tuktut Nogait.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Original signé par :

John Max (Muffa) Kudlak

Jonah Nakimayak

Tom Nesbitt (Président)

Gordon Norberg

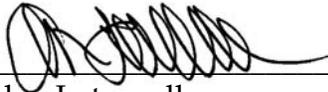
Ian Ross

Jimmy Tutcho

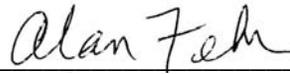


**PARC NATIONAL DU CANADA TUKTUT NOGAI
PLAN DIRECTEUR**

L'approbation de ce plan a été recommandée par :



Alan Latourelle
Directeur général de l'Agence
Parcs Canada



Alan Fehr
Directeur
Unité de gestion de l'Arctique de l'Ouest

RÉSUMÉ

Le parc national du Canada Tuktut Nogait (Tuktut Nogait) constitue un point de référence en matière d'intégrité écologique, d'expérience du milieu sauvage et de gestion coopérative. Le parc n'est encore doté d'aucune installation, la faune y est abondante, et de nombreuses agences et organisations participent à sa gestion. Les nombreux sites archéologiques de Tuktut Nogait nous apprennent que la région a été occupée au fil des ans par différents peuples dont les descendants ont perpétué jusque dans l'ère moderne la tradition en matière d'utilisation et de récolte des ressources du territoire. Bien que le parc ne compte actuellement qu'un petit nombre de visiteurs, il est possible d'y en accueillir beaucoup plus tout en le gérant de façon à maintenir son intégrité écologique et à offrir au visiteur une expérience de solitude presque absolue et de nature sauvage encore inviolée.

Tuktut Nogait est situé dans la région désignée des Inuvialuit, au nord du cercle arctique, dans le coin nord-est des Territoires du Nord-Ouest (*voir la carte 1*). La communauté la plus proche, Paulatuk (300 habitants), se trouve à 40 km à l'ouest de la limite du parc. D'une superficie de 16 340 km², Tuktut Nogait est l'un des plus grands parcs nationaux du Canada. L'ajout de terres dans la région du Sahtu porte la superficie totale du parc à 18 181 km².

En 1988, la communauté de Paulatuk propose qu'un parc national soit établi pour protéger le troupeau de caribous de Bluenose et son habitat de mise bas. En 1996, le gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, la Société régionale Inuvialuit, le Conseil inuvialuit de gestion du gibier, la Société de collectivité de Paulatuk et le Comité des chasseurs et des trappeurs de Paulatuk signent l'*Entente Tuktut Nogait* (Parcs Canada, 1996). Enfin, en décembre 1998, le Parlement adopte la loi qui officialise la création du parc.

Tuktut Nogait fait l'objet d'un accord de gestion participative qui favorise la coopération et assure que les décisions de gestion sont fondées tant sur le savoir traditionnel que sur les connaissances scientifiques. L'*Entente Tuktut Nogait* a créé le Conseil de gestion du parc national Tuktut Nogait (le Conseil de gestion) afin qu'il conseille le ministre de l'Environnement et les autres ministres concernés sur tous les aspects de la planification, de l'exploitation et de la gestion du parc et sur les moyens d'atteindre les différents objectifs établis. Le plan directeur du parc national Tuktut Nogait est le fruit d'un travail de collaboration entre Parcs Canada et le Conseil de gestion.

Aux termes de la *Convention définitive des Inuvialuit* (Affaires indiennes et du Nord Canada, 1984), deux autres organismes de gestion participative ont pour mandat d'aviser les ministres concernés sur les questions relatives à la gestion de la faune et de la pêche à Tuktut Nogait : le Conseil consultatif de la gestion de la faune (TN-O) et le Comité mixte de gestion de la pêche. Le Conseil de gestion et Parcs Canada ont donc travaillé en étroite collaboration avec ces organismes à la préparation du plan directeur.

Le présent plan directeur tient compte de plusieurs objets pour lesquels le parc a été créé, objets qui sont définis dans l'*Entente Tuktut Nogait*, notamment : protéger le troupeau de caribous de Bluenose ainsi que son habitat de mise bas et d'élevage; protéger une aire naturelle représentative d'intérêt canadien dans la région naturelle des collines de la toundra; préserver l'intégrité écologique du parc; enfin, susciter la revitalisation économique et favoriser la coopération et la compréhension du milieu naturel et du patrimoine culturel du parc.

La protection de l'intégrité écologique vient au premier rang des priorités en matière de gestion des parcs et Tuktut Nogait affiche actuellement un degré très élevé d'intégrité écologique. Cette intégrité est toutefois menacée par plusieurs agents d'agression potentiels. Pour anticiper, prévenir et atténuer leur impact éventuel, le Conseil de gestion et Parcs Canada ont mis en œuvre à Tuktut Nogait un programme de recherche et de surveillance complet. Ils ont en outre établi de concert avec leurs partenaires de gestion des plans pour assurer la gestion d'espèces précises dans le parc et les environs. Ils ont enfin revu et, au besoin, modifié les règlements protégeant l'intégrité de Tuktut Nogait.

Une des composantes essentielles du plan directeur est son solide programme de mise en valeur du patrimoine. Depuis la création de Tuktut Nogait en 1996, Parcs Canada et le Conseil de gestion ont déployé des efforts considérables sur le plan de la sensibilisation du public et de l'interprétation et ils comptent bien continuer dans la même veine. La sensibilisation du public ne peut que contribuer à assurer le maintien des valeurs culturelles et de l'intégrité écologique de Tuktut Nogait, à réduire le nombre d'incidents mettant en cause la sécurité du public et nécessitant l'intervention des forces de l'ordre et à promouvoir la connaissance, l'appréciation et l'utilisation des parcs nationaux du Canada par le public.

Outre la protection des ressources naturelles et culturelles, la création de Tuktut Nogait a aussi pour objet de renforcer l'économie locale et régionale. De fait, le Conseil de gestion et Parcs Canada considèrent que la promotion d'un tourisme viable et le maintien de l'intégrité écologique sont complémentaires. Le présent plan directeur expose donc des objectifs et des stratégies aptes à promouvoir l'écotourisme et à accroître le nombre de visiteurs tout en assurant le maintien de l'intégrité écologique.

À l'heure actuelle, Tuktut Nogait accueille très peu de visiteurs. Au fur et à mesure que l'achalandage augmentera, l'analyse des données recueillies permettra de mieux comprendre les caractéristiques de la fréquentation, les activités préférées, les sentiers empruntés, les impacts éventuels et les mesures susceptibles de prévenir et d'atténuer ces impacts. Le plan ne prévoit pas de système de zonage officiel pour Tuktut Nogait. Étant donné que la coopération avec les autorités inuvialuit est au cœur de la démarche adoptée et que le parc et l'industrie de l'écotourisme dans la région désignée des Inuvialuit en sont encore à leurs balbutiements, le plan directeur prévoit de procéder à la désignation officielle des zones au cours des cinq prochaines années et d'incorporer le plan de zonage dans le prochain plan directeur.

Pour enclencher le processus de zonage, le plan directeur définit les activités que pourront pratiquer les visiteurs. Il prévoit aussi la réalisation de travaux de recherche sur les ressources naturelles et culturelles et la mise en place d'un programme de surveillance de ces ressources, la réalisation d'études sur les profils d'utilisation du parc et une évaluation en continu, par le Conseil de gestion, de la nécessité d'intervenir afin de préserver l'intégrité écologique. Le Conseil de gestion et Parcs Canada estiment que ces mécanismes sont aptes à assurer le maintien de l'intégrité écologique de Tuktut Nogait tout en contribuant à la promotion de l'industrie touristique régionale.

À l'heure actuelle, le Conseil de gestion et Parcs Canada ne prévoient pas construire de refuges ni d'autres infrastructures à Tuktut Nogait. Les visiteurs doivent être autonomes et posséder les habiletés requises pour surmonter les difficultés et faire face aux risques inhérents à une visite dans un parc éloigné de l'Arctique. Au cours des cinq prochaines années, le Conseil de gestion et Parcs Canada entendent toutefois déterminer s'il y a lieu de mettre en place des refuges ou des infrastructures en des endroits précis du parc et, le cas échéant, procéder au cas par cas. Par ailleurs, lorsqu'ils disposeront de données plus fiables sur l'utilisation que les visiteurs font du parc, le Conseil de gestion et Parcs Canada étudieront cette question plus en profondeur. Pour l'instant, les visiteurs sont autorisés et encouragés à pratiquer un certain nombre d'activités, notamment le canot et la randonnée pédestre. Les visiteurs peuvent avoir accès au parc par bateau ou à pied depuis Paulatuk, ainsi que par avion, bien que les possibilités d'accès par avion soient limitées en raison des rares aires d'atterrissage appropriées. Parcs Canada et le Conseil de gestion se penchent actuellement sur ce problème.

La Convention définitive des Inuvialuit énonce les droits de récolte des Inuvialuit. Les droits des Dénés et Métis du Sahtu sont reconnus aux termes de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu (Affaires indiennes et du Nord, 1993). De plus, s'il est décidé d'agrandir le parc pour y inclure des terres se trouvant dans la région du Nunavut, les droits de récolte des Inuit seront aussi respectés à l'intérieur de Tuktut Nogait, conformément à l'entente sur des revendications territoriales applicable.

Le plan directeur fait état de plusieurs buts, objectifs et actions stratégiques devant assurer sa mise en œuvre réussie au cours des cinq prochaines années. En particulier, le Conseil de gestion et Parcs Canada insistent sur l'importance d'établir de solides relations avec la communauté et les autorités autochtones régionales, les autres organismes de gestion participative et les autres agences gouvernementales. À cet égard, le plan directeur fait de la communication efficace et de la consultation deux éléments clés.

Comme l'indique le *Plan de réseau des parcs nationaux* (Parcs Canada, 1997) de Parcs Canada, Tuktut Nogait représente la région naturelle des collines de la toundra. Le parc comprend aussi une portion importante de l'habitat de mise bas et d'élevage du troupeau de caribous de Bluenose-Ouest – troupeau d'une importance capitale pour les chasseurs des régions désignées des Inuvialuit, des Gwich'in et du Sahtu.

En août 2005, on a signé un plan des répercussions et des avantages prévoyant l'agrandissement du parc national afin d'y inclure les terres qui se trouvent à l'intérieur de la région visée par la revendication du Sahtu. Les discussions portant sur l'intégration de la gestion de ce territoire supplémentaire à celle du reste du parc sont en cours. Le prochain plan directeur tiendra compte de toute entente ou initiative en découlant.

Conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (2000), le présent plan fera l'objet d'un examen tous les cinq ans, et ce, avec consultation du public.

Les engagements énoncés dans le présent plan seront financés dans le cadre du budget de l'unité de gestion de Parcs Canada.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	iii
1.0 INTRODUCTION.....	1
1.1 Objet du plan directeur.....	2
1.2 Processus d'élaboration du plan directeur.....	2
1.3 Savoir traditionnel et connaissance scientifique.....	3
1.4 Raison d'être et objectifs du parc.....	3
1.5 Rôle du parc national Tuktut Nogait dans le réseau des parcs nationaux.....	4
2.0 CONTEXTE DE PLANIFICATION.....	5
2.1 Cadre régional.....	7
2.2 Droits de récolte des Inuvialuit.....	8
2.3 Contexte de gestion.....	9
2.4 Plan de développement communautaire pour Paulatuk.....	10
3.0 VISION DU PARC.....	13
4.0 PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE.....	15
4.1 Parc national Tuktut Nogait.....	16
4.2 Principaux agents d'agression environnementaux.....	19
4.3 Buts et objectifs concernant la protection de l'intégrité écologique.....	21
4.3.1 Plans de gestion participative.....	22
4.3.2 Plans visant des espèces précises.....	23
4.3.3 Autres espèces fauniques.....	27
4.3.4 Écosystèmes aquatiques.....	28
4.3.5 Végétation.....	29
4.3.6 Espèces en péril.....	30
4.3.7 Changement climatique.....	31
4.3.8 Déchets solides.....	32
4.4 Surveillance de l'intégrité écologique.....	33
4.5 Évaluation environnementale.....	38
4.6 Application de la loi.....	39
5.0 GESTION DES RESSOURCES CULTURELLES.....	41
5.1 Aperçu.....	41
5.2 Histoire, culture et participation des premiers occupants.....	42
5.3 Programme de surveillance des ressources culturelles.....	45

6.0	MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	47
6.1	Aperçu	47
6.2	Publics-cibles	49
6.3	Mise en valeur du patrimoine – Thèmes et récits	49
6.3.1	Thèmes	49
6.3.2	Récits interprétatifs.....	50
6.4	Mise en valeur du patrimoine - Objectifs et mesures clés.....	50
7.0	ACCÈS AU PARC ET SERVICES À L'INTENTION DES VISITEURS.....	54
7.1	Accès par voie aérienne	59
7.2	Gestion des risques pour les visiteurs	60
8.0	GESTION DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION.....	61
9.0	INSTALLATIONS DU PARC.....	63
9.1	Gestion des installations	63
9.2	Système de gestion de l'environnement	64
10.0	PARTENARIAT ET PARTICIPATION DU PUBLIC	65
11.0	ZONAGE DU PARC.....	67
11.1	Le zonage dans les parcs nationaux.....	67
11.2	Le zonage dans le parc national Tukut Nogait	68
12.0	RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	70
13.0	GLOSSAIRE	72
14.0	REMERCIEMENTS.....	74
15.0	OUVRAGES DE RÉFÉRENCE	76

TABLEAUX

Tableau 1. Cinq principaux agents d'agression environnementaux pour le parc national Tuktut Nogait et mesures prises pour en réduire ou en contrôler l'impact (<i>Rapport de 1999 sur l'état des aires patrimoniales protégées</i>).....	19
Tableau 2. Indicateurs de l'intégrité écologique.....	35
Tableau 3. Indicateurs de l'activité humaine	58

FIGURES

Figure 1. Cadre législatif de la planification.....	6
Figure 2: Réseau trophique terrestre et influences	18

CARTES

Carte 1. Région de l'Arctique de l'Ouest.....	7
Carte 2. Parc national du Canada Tuktut Nogait.....	12

Introduction



Chutes La Roncière de la rivière Hornaday

1.0 INTRODUCTION

« Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain. »

Mandat de Parcs Canada

1.1 Objet du plan directeur

La Loi sur les parcs nationaux du Canada (2000) oblige tous les parcs nationaux à se doter d'un plan directeur. Ce document, qui est subordonné aux politiques et aux lois de Parcs Canada ainsi qu'aux ententes de règlement des revendications territoriales globales et aux ententes relatives à l'établissement du parc, est rédigé avec le concours de la population canadienne. Les plans directeurs sont approuvés par le ministre responsable de Parcs Canada et sont déposés au Parlement et revus tous les cinq ans.

Ce plan directeur, le premier pour le parc national du Canada Tuktut Nogait (ci-après Tuktut Nogait ou le parc), décrit l'orientation stratégique que suivra la gestion du parc au cours des dix à quinze prochaines années. Lors de sa rédaction, le Conseil de gestion du parc national Tuktut Nogait (le Conseil de gestion) et Parcs Canada se sont inspirés des documents suivants :

- la revendication de l'Arctique de l'Ouest, Convention définitive des Inuvialuit (1984);
- Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada (1994);
- l'Entente Tuktut Nogait : Entente relative à la création d'un parc national dans la région; visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit, près de Paulatuk, dans les Territoires du Nord-Ouest (1996);
- recherche au parc national Tuktut Nogait (1998);
- rapport sur les besoins en matière de recherche au parc national Tuktut Nogait (2002);
- *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (2000);
- lignes directrices provisoires de gestion du parc national Tuktut Nogait (2000);
- Intacts pour les générations futures, Rapport de la commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada (2000);
- Plan d'action de Parcs Canada en réponse au rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada (2000);
- Plan de conservation communautaire de Paulatuk (2000);
- Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada (2000);
- Parcs nationaux du Nord – Une nouvelle orientation : Rapport du sous-comité sénatorial sur le développement économique autochtone dans les parcs nationaux du Nord (2001);
- Engager les Canadiens : Stratégie de communications extérieures de Parcs Canada (2001);
- Plan de développement communautaire pour Paulatuk (2001, 2003);
- Plan directeur du parc national Aulavik (2002);
- Plan de gestion de l'omble de Paulatuk (2003);
- ébauche du plan directeur du parc national Ivavik (2003).

1.2 Processus d'élaboration du plan directeur

Nombre d'organismes et de particuliers directement concernés par la création de Tuktut Nogait ont participé à l'élaboration de ce plan directeur. Cette participation a été de deux ordres. D'une part, Parcs Canada et le Conseil de gestion ont élaboré le plan en étroite collaboration avec les diverses autorités inuvialuit et autres organismes de gestion participative de la région désignée des Inuvialuit. D'autre part, la participation du grand public a été sollicitée au moyen de réunions de consultation publique tenues dans les communautés de Paulatuk, Inuvik, Déline et Yellowknife, de bulletins d'information et par l'intermédiaire du site Web de Parcs Canada.

1.3 Savoir traditionnel et connaissance scientifique

L'élaboration du présent plan directeur prend appui à la fois sur le savoir traditionnel et sur la connaissance scientifique, fonds de connaissances complémentaires rassemblés par l'intermédiaire des structures de recherche et de gestion participative. Tuktut Nogait fait l'objet d'un accord de gestion participative, en vertu duquel des représentants du gouvernement et des Inuvialuit, membres du Conseil, donnent des conseils au ministre de l'Environnement sur tous les aspects de la planification, de l'exploitation et de la gestion du parc. Cet accord favorise le dialogue, l'établissement de consensus et la prise en compte tant du savoir traditionnel que des connaissances scientifiques dans les décisions de gestion. La Convention définitive des Inuvialuit (Affaires indiennes et du Nord Canada, 1984; paragraphe 14(5)) fait également de la prise en compte des deux fonds de connaissances un principe à respecter en matière de gestion de la faune. Les programmes de mise en valeur du patrimoine et de maintien de l'intégrité écologique de Tuktut Nogait prennent eux aussi appui sur les acquis du savoir traditionnel et de la connaissance scientifique. La tenue de consultations auprès de la population et le mode de fonctionnement du Conseil de gestion garantissent qu'il est tenu compte des deux types de connaissances lors de la prise des décisions de gestion.

1.4 Raison d'être et objectifs du parc

Tel qu'énoncé dans l'Entente Tuktut Nogait (Parcs Canada, 1996), la création du parc a pour objet :

- de protéger le troupeau de caribous Bluenose-Ouest ainsi que son terrain de mise bas et d'élevage;
- de protéger en tout temps une aire naturelle représentative d'intérêt canadien dans la région naturelle des collines de la toundra et d'inciter le public à comprendre et à apprécier la région de façon à la laisser intacte pour les générations ultérieures;
- de favoriser la collaboration entre les Inuvialuit, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en ce qui a trait à la planification, à l'exploitation et à la gestion du parc;
- de susciter et d'appuyer la création et le maintien d'emplois et d'entreprises dans la région et de renforcer l'économie locale et régionale tout en favorisant l'usage à des fins de subsistance à l'intérieur du parc;
- de favoriser une plus grande compréhension et un plus grand respect du patrimoine culturel des Inuvialuit ainsi que du milieu naturel dans lequel il a évolué;
- de créer un environnement propice à des recherches à long terme sur le patrimoine écologique et culturel;
- de préserver l'intégrité écologique du parc et de favoriser par le fait même le maintien de l'intégrité écologique de l'ensemble de la région désignée des Inuvialuit.

1.5 Rôle du parc national Tuktut Nogait dans le réseau de parcs nationaux

Les parcs nationaux font partie d'un vaste réseau d'aires protégées qui comprend des aires marines nationales de conservation, des lieux historiques nationaux, des rivières patrimoniales, des parcs territoriaux et provinciaux, des zones spéciales de gestion, des réserves écologiques et des territoires gérés par l'entreprise privée. Parcs Canada a pour objectif de créer au moins un parc national dans chacune des 39 régions naturelles distinctes du pays. À ce jour, 27 de ces régions naturelles sont représentées par plus de 40 parcs nationaux. La région désignée des Inuvialuit compte trois de ces parcs nationaux, représentant chacun au moins une région naturelle au sein du réseau des parcs nationaux.

Comme l'indique le Plan de réseau des parcs nationaux (Parcs Canada, 1997) de Parcs Canada, Tuktut Nogait représente la région naturelle des collines de la toundra. Le parc comprend aussi une portion importante de l'habitat de mise bas et d'élevage du troupeau de caribous de Bluenose-Ouest, et il abrite une vaste gamme d'espèces telles que le grizzli, le bœuf musqué, le loup, le renard, l'omble et divers oiseaux de proie. Le troupeau de caribous de Bluenose-Ouest, en particulier, revêt une importance capitale pour les chasseurs des régions désignées des Inuvialuit, des Gwich'in et du Sahtu.

Le territoire qu'englobe maintenant Tuktut Nogait est occupé par les humains depuis au moins 1,000 ans. Jusqu'à maintenant, on a relevé dans le parc 360 sites archéologiques dont la diversité témoigne de la surprenante variété des utilisations que les humains ont fait des terres. Mais on comprend encore mal l'histoire culturelle du parc et il reste encore beaucoup à faire pour mieux saisir qui étaient ces premiers occupants et quelle utilisation ils faisaient du territoire. L'importance de Tuktut Nogait ne tient pas uniquement à ses caractéristiques physiques et culturelles. Le parc offre au visiteur la possibilité de s'adonner à diverses activités récréatives telles que le canotage, la randonnée pédestre et l'observation de la faune, et il permet à tous les Canadiens désireux de s'instruire sur l'écosystème arctique de vivre une expérience éducative inoubliable.



Le Conseil de gestion du parc national Tuktut Nogait et le directeur de l'Unité de gestion

Contexte de planification



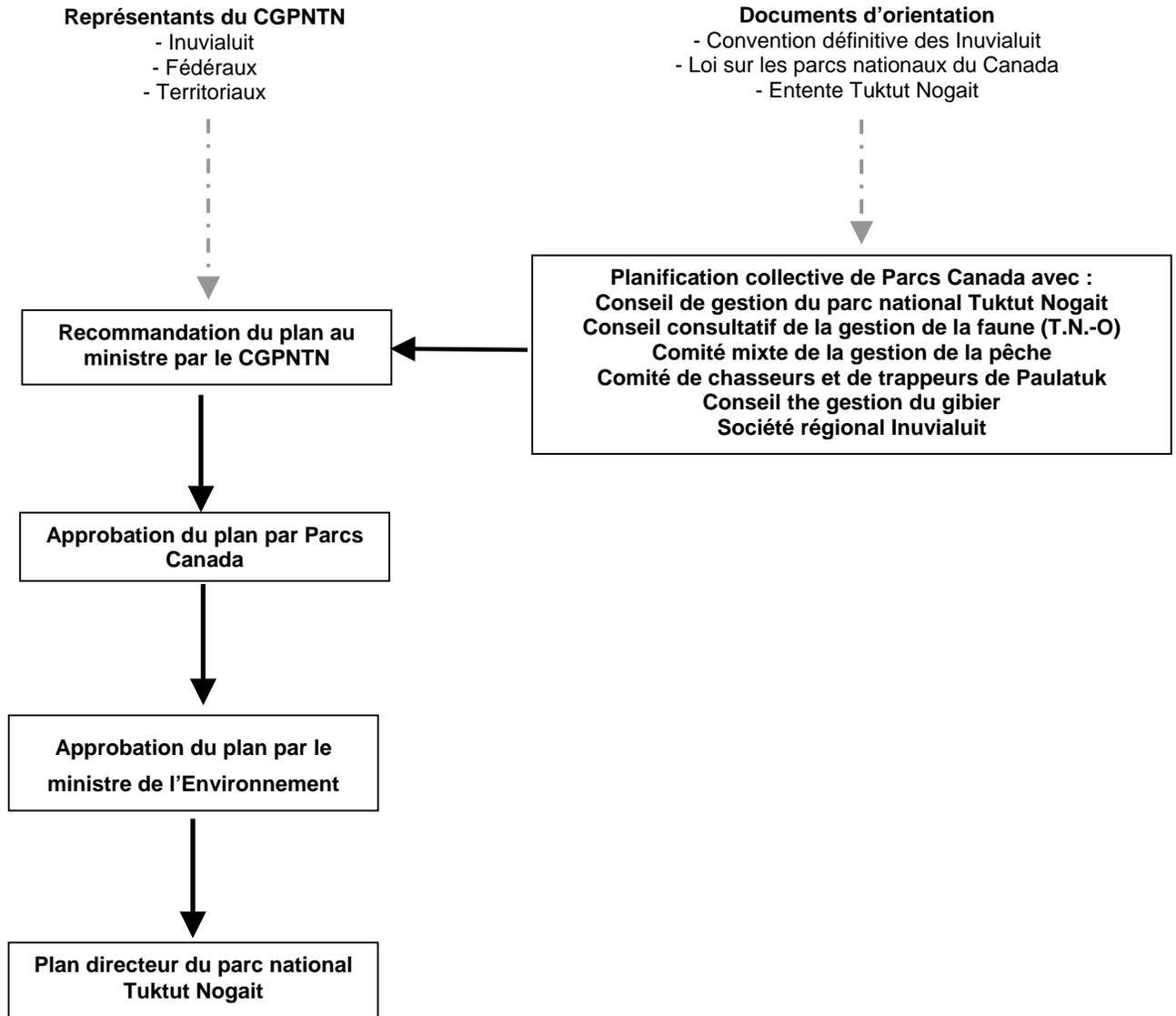
La communauté de Paulatuk

2.0 CONTEXTE DE PLANIFICATION

Avant d'élaborer le présent plan directeur, le Conseil de gestion et Parcs Canada ont préparé des lignes directrices provisoires de gestion pour Tukturn Nogait. Les discussions et les décisions prises pendant le processus d'élaboration du plan directeur ont eu pour balises ces lignes directrices, la Convention définitive des Inuvialuit, la Loi sur les parcs nationaux du Canada (2000), l'Entente Tukturn Nogait et l'énoncé des objets du parc que comporte l'Entente.

Le plan d'affaires de l'Unité de gestion de l'Arctique de l'Ouest énonce une stratégie de mise en œuvre du plan directeur qui s'articule sur des cycles de planification quinquennaux. Ce plan d'affaires prévoit aussi une affectation des ressources en fonction des priorités établies dans le plan directeur. Par ailleurs, le Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées et le Rapport sur l'état des parcs sont deux rapports annuels qui constituent des documents clés pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan.

Figure 1. Cadre législatif de la planification

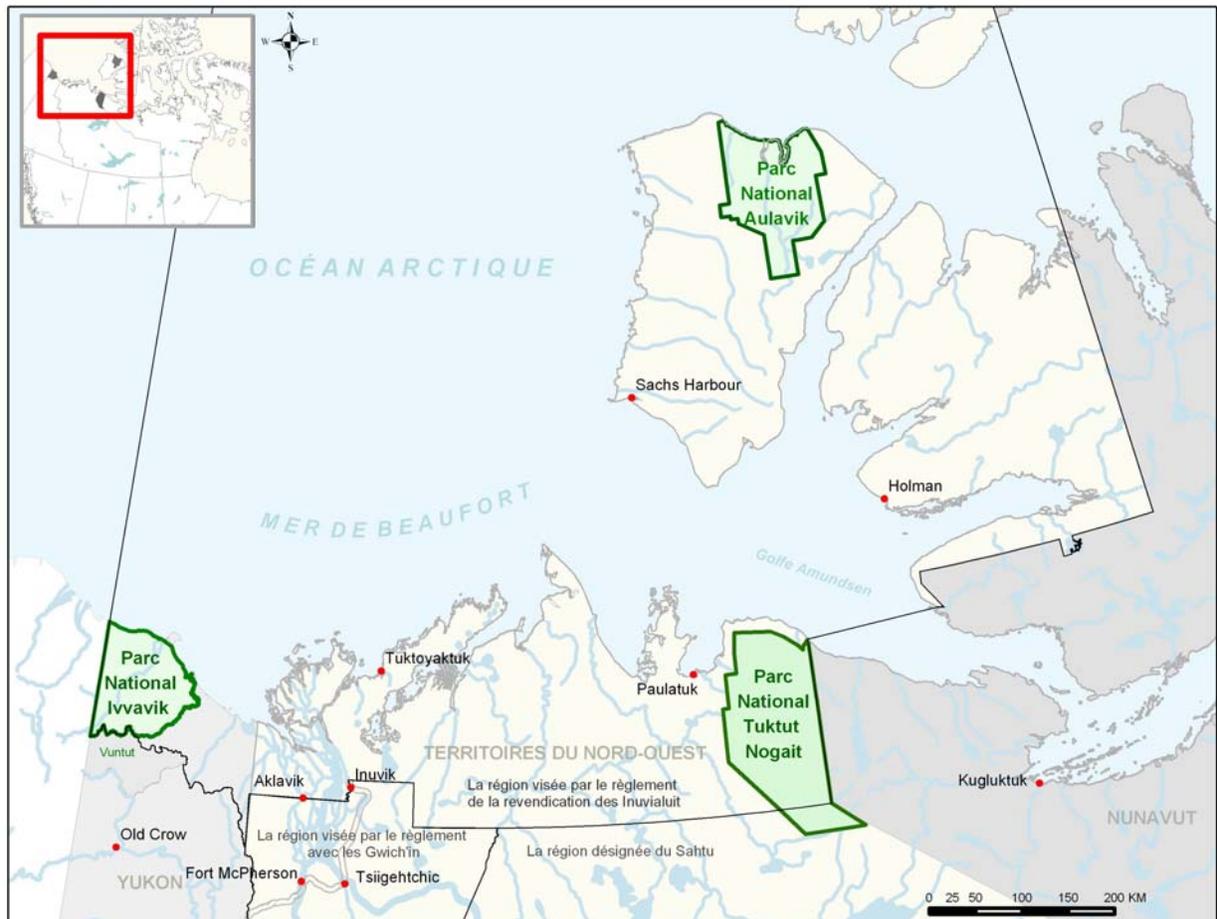


Le paragraphe 3.(3) de la Convention définitive des Inuvialuit établit la primauté des dispositions de la Convention en cas d'incompatibilité avec les dispositions de toute autre loi :

3.(3) La Loi sur les revendications doit prévoir que ses dispositions ou celles de la Convention l'emportent sur les dispositions incompatibles de toute autre loi fédérale, territoriale, provinciale ou municipale, et de tout règlement administratif ou autre.

2.1 Cadre régional

Tuktut Nogait compte 18 181 km², dont 16 340 km² dans la région désignée des Inuvialuit, et 1 841 km² dans la région visée par la revendication du Sahtu. Le parc est situé dans le coin nord-est des Territoires du Nord-Ouest (voir la carte 1), au nord du cercle polaire. La communauté la plus proche, Paulatuk (300 habitants), se trouve à 40 km à l'ouest de la limite du parc. Tuktut Nogait est délimité par la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut à l'est, par des terres de la Couronne au sud, par des terres de la Couronne et des terres privées inuvialuit dans la région désignée des Inuvialuit à l'ouest, et par une étroite bande de terres privées inuvialuit au nord. L'Entente Tuktut Nogait comporte des dispositions prévoyant un agrandissement du parc pour y inclure les terres adjacentes qui se trouvent dans la région du Nunavut. Inuvik, centre de services régional de l'Arctique de l'Ouest, est située à 430 km à l'ouest de Paulatuk. Le parc est très isolé, l'autoroute la plus rapprochée se trouvant à Inuvik. On peut avoir accès au parc par des services de vol nolisés offerts à partir d'Inuvik ou de Norman Wells, ou par bateau ou à pied à partir de Paulatuk.



Carte 1. Région de l'Arctique de l'Ouest

2.2 Droits de récolte des Inuvialuit

Le maintien de l'intégrité écologique nous oblige à tenir compte de la composante humaine des écosystèmes. L'utilisation de la faune à des fins de subsistance fait partie intégrante de l'écosystème de la région de Paulatuk depuis des siècles. Ces liens étroits avec le territoire sont aussi à l'origine du savoir écologique traditionnel que les Inuvialuit se sont transmis au fil des générations. L'identité culturelle des Inuvialuit est dans une large mesure définie par leur relation avec le territoire et ses ressources.

En 1984, les Inuvialuit, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest signaient la Convention définitive des Inuvialuit. La même année, le Parlement approuvait la Convention et la faisait entrer en vigueur en adoptant la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique. La Convention définitive des Inuvialuit est une entente historique qui favorise l'établissement de nouvelles relations entre les Inuvialuit et les autres Canadiens. Elle établit un nouveau régime de gestion du territoire et des ressources dans la région désignée des Inuvialuit. De plus, les droits qu'elle confère aux Inuvialuit sont reconnus et affirmés dans l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Ces droits font donc partie intégrante de la culture canadienne.

La Convention définitive des Inuvialuit confère notamment aux Inuvialuit des droits de récolte dont la plupart s'étendent à l'ensemble de la région de l'Arctique de l'Ouest, et partant à Tukturn Nogait. L'exercice de ces droits doit toutefois se faire conformément aux dispositions de la Convention définitive des Inuvialuit et de l'article 11 de l'Entente Tukturn Nogait, article en vertu duquel les Inuvialuit se sont engagés à ne pas exercer leur droit de pratiquer la chasse sportive à l'intérieur de Tukturn Nogait (voir l'encadré à la page suivante).

Le présent plan directeur affirme le droit des Inuvialuit d'exercer tous leurs autres droits de récolte à l'intérieur de Tukturn Nogait.¹ Sous réserve des lois d'application générale régissant la sécurité publique et la conservation, les Inuvialuit peuvent se rendre en tout temps à l'intérieur de Tukturn Nogait pour y exercer leurs droits de récolte. Le droit de prendre du gibier inclut le droit d'utiliser les méthodes actuelles et traditionnelles, le droit de posséder et d'utiliser tout l'équipement raisonnablement nécessaire à l'exercice de ce droit, et le droit de se déplacer et d'établir des camps à l'intérieur de Tukturn Nogait². En particulier, les Inuvialuit peuvent établir les camps nécessaires à l'exercice de leurs droits de récolte à l'intérieur de Tukturn Nogait. Il appartient au Comité des chasseurs et des trappeurs de Paulatuk de régir l'exercice de ces droits par ses membres.

S'il se révèle nécessaire d'assujettir les droits de récolte des Inuvialuit à l'intérieur de Tukturn Nogait à des quotas, lesdits quotas doivent être déterminés et recommandés au(x) ministre(s) concernés par le Conseil consultatif de la gestion de la faune (TN-O), conformément aux dispositions pertinentes de la Convention définitive des Inuvialuit.

¹ Tout au long du présent plan directeur, le terme « visiteur » et les règles concernant l'utilisation que les visiteurs sont autorisés à faire de Tukturn Nogait ne s'appliquent ni aux Inuvialuit ni à l'exercice de leurs droits de récolte dans le parc.

² Paragraphes 12(35), 12(36) et 14(23) de la *Convention définitive des Inuvialuit*.

L'article 11 de l'Entente Tuktut Nogait dispose que :

« 11.1. Malgré le paragraphe 1.9, compte tenu des droits et des avantages énoncés dans la présente Entente et liés à la création du parc, les Inuvialuit conviennent d'exercer leurs droits, responsabilités et obligations touchant la récolte de la façon suivante :

A) lorsque les Inuvialuit ont le droit d'attribuer une partie de leur récolte à des non-Inuvialuit, ils conviennent de ne pas le faire dans le cas des animaux-gibier situés à l'intérieur du parc, sauf à d'autres personnes autochtones dans le cadre d'une entente bilatérale conclue conformément à la CDI ou à toute autre revendication territoriale globale;

B) lorsque les Inuvialuit ont le droit de vendre des parties comestibles d'animaux-gibier, ils conviennent de ne pas le faire dans le cas des animaux capturés à l'intérieur du parc, sauf à des fins de commerce entre eux et d'autres peuples autochtones conformément à la CDI ou à toute autre revendication territoriale globale; et

C) lorsque, conformément à la procédure énoncée dans la CDI, un quota doit être imposé à des fins de gestion, le CGG et le CCTP conviennent de l'appliquer de façon efficace.

11.2. Parcs Canada doit être en mesure de se fonder, comme preuve de conformité, sur un extrait certifié d'un règlement que le CCTP a établi en bonne et due forme conformément aux pouvoirs dont il est investi en vertu de l'alinéa 14(76)f) de la CDI et à ses statuts adoptés sous le régime de la Loi des sociétés des T.N.-O.

11.3 Le Canada peut adopter une loi compatible avec les engagements prévus aux présentes et le fait, au besoin, à des fins de mise en œuvre et d'exécution. »

CDI désigne la Convention définitive des Inuvialuit

CGG désigne le Conseil de gestion du gibier

CCTP désigne le Comité de chasseurs et de trappeurs de Paulatuk

2.3 Contexte de gestion

La communauté de Paulatuk a d'abord proposé la création d'un parc national en 1988 afin d'assurer la protection du terrain de mise bas du troupeau de caribous de Bluenose-Ouest. Son objectif premier était alors de protéger les terrains de mise bas situés à l'est de Paulatuk. Les autres objectifs visaient notamment l'accroissement de la participation des Inuvialuit à la gestion de la région, le maintien des options de mode de vie de la communauté et l'amélioration de l'économie locale et régionale.

Le parc national Tuktut Nogait devait ensuite être créé au terme de six années de négociations (1991-1996). En 1996, le gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, la Société régionale Inuvialuit et le Conseil inuvialuit de gestion du gibier, la Société de collectivité de Paulatuk et le Comité des chasseurs et des trappeurs de Paulatuk signaient l'Entente Tuktut Nogait, pour ensuite établir le Conseil de gestion du parc national Tuktut

Nogait en 1997. Enfin, en décembre 1998, le Parlement adoptait la loi qui officialisait la création du parc.

L'Entente Tuktut Nogait est une entente détaillée qui définit le cadre de gestion du parc, avec la Convention définitive des Inuvialuit, la Loi sur les parcs nationaux du Canada et ses règlements d'application, la politique sur les parcs nationaux, ainsi que les autres lois et règlements applicables. Non seulement l'Entente définit-elle les objets de Tuktut Nogait et le mandat du Conseil de gestion, mais elle aborde des sujets aussi variés que l'établissement d'un plan de formation et d'aide communautaire, les droits de récolte à l'intérieur du parc, la priorité des Inuvialuit quant à la passation de marchés, la priorité accordée aux Inuvialuit à l'égard des permis relatifs à l'exploitation d'une entreprise dans le parc, l'accès au parc et l'utilisation des armes à feu.

Le Conseil de gestion est le principal organe par l'intermédiaire duquel les parties à l'Entente Tuktut Nogait collaborent à la gestion du parc. Le Conseil de gestion conseille le ministre de l'Environnement et les autres ministres concernés sur tous les aspects de la planification, de l'exploitation et de la gestion du parc et sur les moyens d'atteindre les différents objets énoncés.

Aux termes de la Convention définitive des Inuvialuit, il appartient au Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.) et au Comité mixte de gestion de la pêche de conseiller les ministres concernés sur les questions relatives à la gestion de la faune et de la pêche dans l'ensemble de l'Arctique de l'Ouest et dans la région désignée des Inuvialuit (y compris dans Tuktut Nogait). Le Conseil de gestion et Parcs Canada travaillent donc en étroite collaboration avec ces organismes afin d'assurer leur pleine participation à la prise des décisions concernant Tuktut Nogait.

Lors de sa création en 1998, Tuktut Nogait englobait seulement une partie de la région choisie par Parcs Canada pour représenter la région naturelle des collines de la toundra. Le 25 août 2005, on a signé un plan des répercussions et des avantages prévoyant l'agrandissement du parc national afin d'y inclure les terres qui se trouvent à l'intérieur de la région visée par la revendication du Sahtu. Des discussions sont en cours sur la façon d'intégrer la gestion de cette région à celle des autres terres du parc. Le prochain plan directeur fera état de toute entente ou initiative qui en résulte.

Parcs Canada s'emploie donc toujours à tenter d'agrandir le parc national afin d'y inclure des terres qui se trouvent au Nunavut, et d'établir ainsi conformément à son objectif initial un parc pleinement représentatif de la région naturelle des collines de la toundra (voir la carte 2).

2.4 Plan de développement communautaire pour Paulatuk

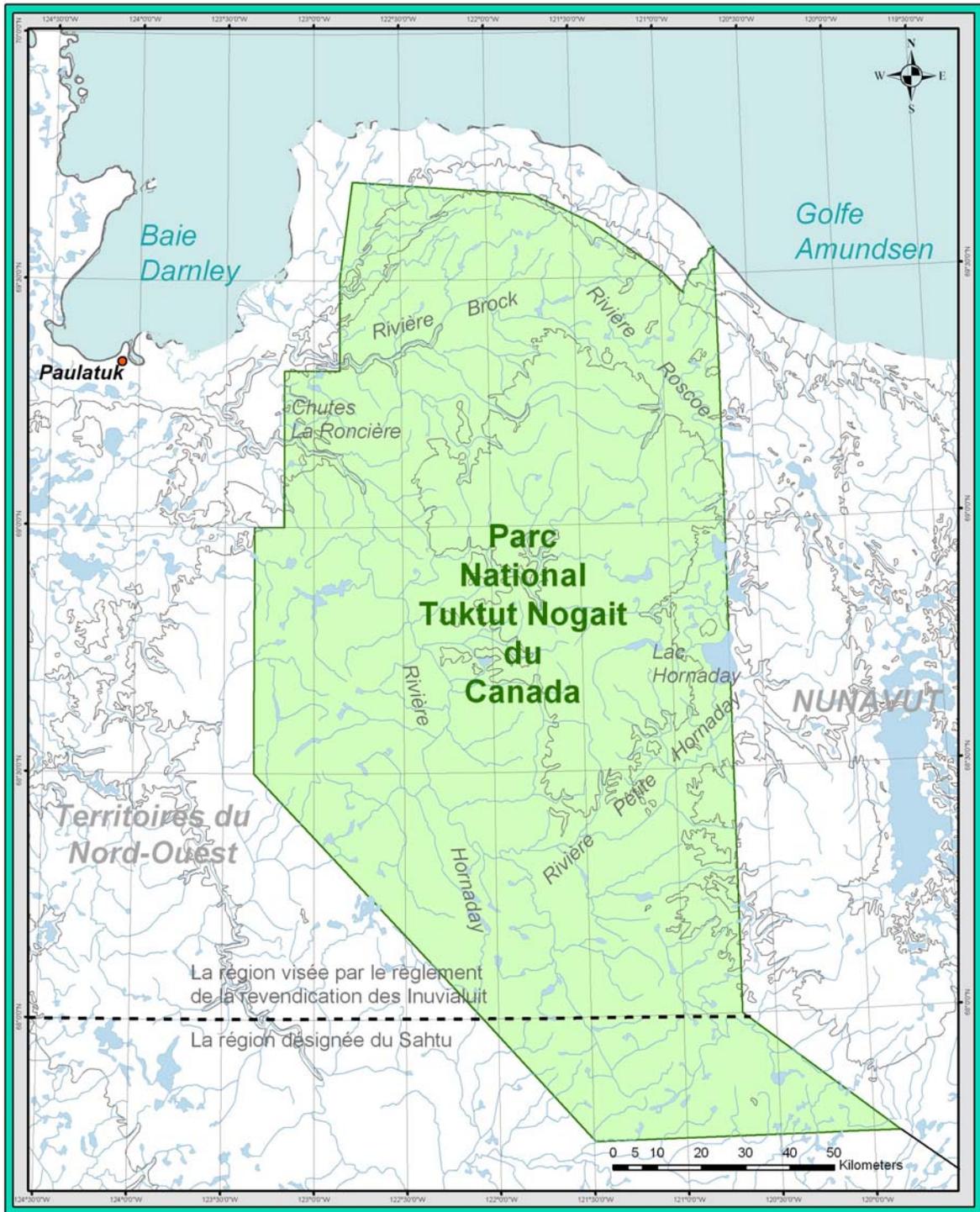
Le Plan de développement communautaire pour Paulatuk (Ressources, Faune et Développement économique, 2001) est une initiative de planification qui tire son origine de l'Entente Tuktut Nogait. Il a pour objet d'aider les résidents de Paulatuk à mettre en valeur les ressources touristiques et les autres ressources économiques liées à l'établissement de Tuktut Nogait. Complémentaire au plan directeur, c'est lui (plutôt que le plan directeur) qui aborde les questions liées au développement de la communauté.

Le Plan est le fruit d'une étroite collaboration entre, d'une part, les organismes communautaires et les résidants de Paulatuk et, d'autre part, le Conseil de gestion, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Parcs Canada et des consultants travaillant pour le compte du gouvernement territorial. Le Conseil de gestion a recommandé le plan au ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique et à la ministre du Patrimoine canadien, qui l'ont approuvé en 2001.

Le Plan de développement communautaire est un document de travail qui comprend :

- un plan de développement général, qui définit le rôle des différents organismes eu égard à la mise en œuvre du plan, les objectifs communautaires, les renseignements sur lesquels le plan est fondé, les partenaires et les ressources;
- une « trousse d'outils » conçue pour donner aux résidants de Paulatuk une idée des possibilités de développement communautaire, des exigences à satisfaire pour pouvoir les exploiter, des avantages et des difficultés associés à une telle démarche, ainsi que des portes où il est possible de cogner pour obtenir de l'aide;
- un plan d'action sur quatre ans faisant état de diverses mesures pouvant être prises par la communauté, des « intervenants » concernés par ces mesures, des échéanciers et de l'état d'avancement des mesures prises dans chaque cas.

Le Plan de développement communautaire intègre le résultat des travaux de plusieurs organismes, notamment la Société de collectivité de Paulatuk, la Société de développement de Paulatuk, the Comité des chasseurs et des trappeurs de Paulatuk, le hameau de Paulatuk, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Parcs Canada et le Conseil de gestion. De concert avec ces divers organismes, le Conseil de gestion organise une réunion annuelle des divers intervenants à laquelle sont établis des engagements en égard à certaines mesures à prendre en priorité. Le Conseil de gestion établit aussi chaque année un rapport sur la mise en œuvre du plan, surveille l'évaluation dont le plan fait l'objet tous les quatre ans, met le plan à jour, et transmet aux deux ministres des recommandations sur le plan et sa mise en œuvre.



Carte 2. Parc national du Canada Tuktut Nogait

Vision du parc



Canotage sur la rivière Hornaday

3.0 VISION DU PARC

Parcs Canada et le Conseil de gestion ont élaboré l'énoncé de vision qui suit en s'inspirant des objets négociés de l'Entente Tuktut Nogait, de leurs travaux depuis la création du parc en 1996, et des nombreuses recommandations gracieusement formulées pendant le processus de consultation sur le plan directeur.

« La conservation consiste à s'assurer, lorsque nous tuons du caribou, qu'il y aura encore du caribou l'année suivante et l'année d'après. La même chose vaut pour tout. Ce principe s'applique à toutes les utilisations qui sont faites du territoire : si une ressource est utilisée et appréciée aujourd'hui, il faut s'en servir avec parcimonie et la préserver de sorte qu'elle soit toujours là l'année suivante et les années subséquentes. »

Peter Green, résidant de Paulatuk

ÉNONCÉ DE VISION DU PARC NATIONAL DU CANADA TUKUT NOGAI

Voici dans quel état se trouvera le parc national Tukut Nogait dans quinze à vingt ans :

- un parc qui assure le maintien de l'intégrité écologique d'une vaste étendue de toundra arctique, de basses terres et de hautes terres ondulées, de canyons profonds, de chutes spectaculaires et de rivières aux eaux pures;
- un parc qui protège un habitat critique pour la faune, englobant une grande partie du terrain principal de mise bas et d'élevage du troupeau de caribous de Bluenose-West;
- un parc qui contribue à la préservation des populations fauniques viables et à la pérennité des processus naturels;
- un parc qui maintient la qualité exceptionnelle de l'eau de ses rivières et de ses lacs;
- un parc à l'intérieur duquel sont respectés les droits de récolte de subsistance des Inuvialuit et où ces droits continuent d'être exercés et transmis de génération en génération;
- un parc à l'intérieur duquel les sites et les paysages culturels sont traités avec respect et où ces sites sont sources d'une fierté légitime et exposent les visiteurs à la passionnante histoire culturelle de la région;
- un parc qui fait l'objet d'une gestion paritaire et transparente, où Parcs Canada, le Conseil de gestion et les organismes de gestion participative mis sur pied en vertu de la Convention définitive des Inuvialuit assurent ensemble la gestion de ce lieu intemporel et sa préservation pour les générations futures;
- un parc qui contribue à générer des retombées économiques et à créer des emplois dans la communauté de Paulatuk et dans l'ensemble de la région de l'Arctique de l'Ouest;
- un parc où les activités d'écotourisme sont pratiquées d'une manière respectueuse pour l'environnement et à un rythme compatible avec les souhaits des résidents de la région;
- un parc où les visiteurs peuvent avoir accès à un écosystème arctique dont l'apparence et le fonctionnement sont pour l'essentiel restés inchangés au fil des millénaires;
- un parc grâce auquel les citoyens incapables de visiter eux-mêmes la région peuvent être assurés que cette partie de notre patrimoine naturel est protégée et gérée en concertation;
- un parc qui permet aux Inuvialuit d'offrir aux Canadiens et au reste du monde l'occasion d'accéder à un lieu privilégié, qui incarne l'excellence en matière d'intendance environnementale, de recherche, de surveillance et de gestion participative;
- un parc qui offre à tous les visiteurs la possibilité de vivre une véritable expérience de l'Arctique, peu importe la durée de leur séjour;
- un parc qui constitue un outil encourageant les aînés à transmettre leurs connaissances et leur culture aux jeunes Inuvialuit, et une ressource éducative pour tous les Canadiens.

Protection de l'intégrité écologique



Phlox de Sibérie

4.0 PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

« La préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique par la protection des ressources naturelles et des processus écologiques sont la première priorité du ministre pour tous les aspects de la gestion des parcs. »

Loi sur les parcs nationaux du Canada

4.1 PARC NATIONAL TUKLUT NOGAI

Tuklut Nogait est l'un des trois parcs nationaux de la région de l'Arctique de l'Ouest (*voir la carte 1*), les autres étant les parcs nationaux Ivvavik et Aulavik. L'activité humaine a jusqu'à maintenant eu très peu d'impact sur l'écosystème du parc, qui demeure dans son état naturel (*voir la figure 2*). Le paysage du parc est formé principalement d'une vaste étendue de toundra, de basses terres et de hautes terres ondulées, de canyons profonds et étroits, de chutes spectaculaires et de rivières aux eaux pures. Les élévations sont en moyenne de 30 mètres au-dessus du niveau de la mer (ASL) dans la partie nord-est du parc et de 700 mètres ASL dans les parties méridionale et centrale. Le point culminant du parc national Tuklut Nogait (876 mètres ASL) se trouve dans les collines Melville.

L'écoclimat du Bas-Arctique est caractérisé par de longs hivers froids et de courts étés frais, et par peu de précipitations. La température moyenne est de -11 °C pour l'ensemble de l'année, de 5 °C en été et de -26 °C en hiver. La moyenne des précipitations s'établit entre 200 et 300 mm. Dans le nord du parc, le golfe Amundsen exerce une influence maritime marquée sur le climat. La majeure partie des précipitations et du brouillard sont observés en été, alors que l'hiver se caractérise par la prédominance de masses d'air arctique. Lorsque des masses d'air maritime font une incursion occasionnelle, elles s'accompagnent d'un réchauffement des températures et de précipitations. Chaque hiver, la partie la plus septentrionale du parc connaît une période de deux mois au cours de laquelle le soleil ne s'élève jamais au-dessus de l'horizon. La moitié méridionale du parc jouit d'un climat plus continental, caractérisé par moins de brouillard et de précipitations et de plus grandes fluctuations de la température. Le vent presque constant est le trait dominant du climat.

L'enclave de Brock représente la principale formation géologique du parc. Celle-ci est composée de roches sédimentaires protérozoïques soulevées, recoupées de dykes de diabase et de sills datant du Protérozoïque supérieur. Elle est délimitée à l'ouest, au sud et à l'est par des strates paléozoïques qui se chevauchent, et, au nord-ouest et au nord-est, par un placage discontinu de strates crétacées. On estime que l'âge de cette formation se situe quelque part entre 900 et 1 200 millions d'années.

Le parc est situé dans la zone de pergélisol continu. Tous les sols appartiennent à l'ordre cryosolique, puisqu'on y trouve partout du pergélisol à moins d'un mètre de la surface, la plupart faisant partie du grand groupe du cryosol turbique, comme on pouvait s'y attendre compte tenu de l'intense cryoturbation qui prévaut à cette latitude.

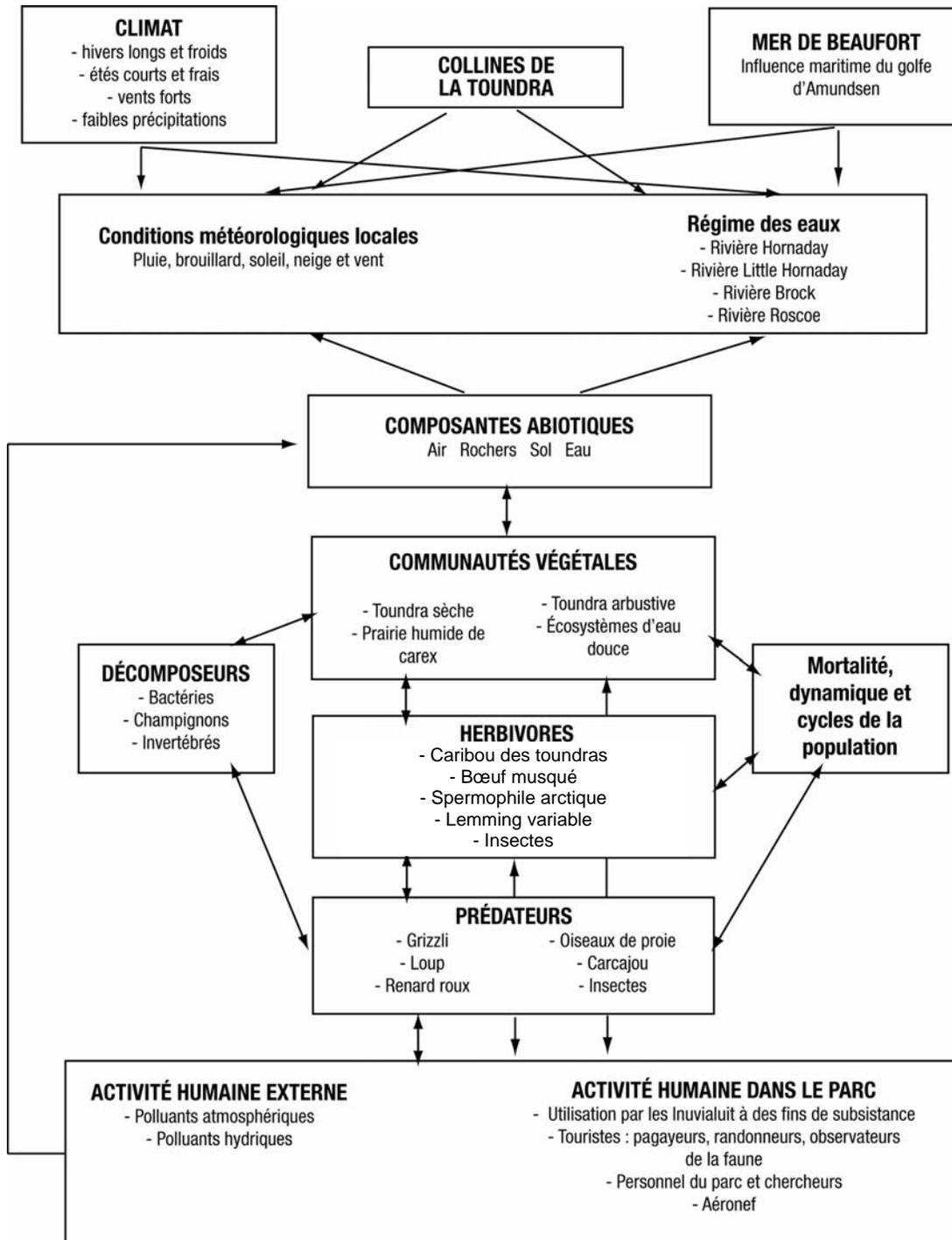
Tuklut Nogait est irrigué par trois grands cours d'eau, les rivières Hornaday, Brock et Roscoe, qui s'écoulent tous les trois suivant le versant nord-ouest du paysage, de l'intérieur des terres au golfe Amundsen. Là où leur cours quitte les hautes terres, les rivières ont creusé des canyons profonds et escarpés. La plus grande rivière est la Hornaday, qui s'étend sur 360 km et dont le bassin récepteur a une superficie de 14 900 km². Le débit de pointe est généralement observé la première semaine de juin, lorsque le niveau des eaux grimpe de façon spectaculaire. On trouve quelques lacs de bonne taille le long de la limite est du parc et de plus petits dans sa partie nord et dans les vallées des rivières principales. Il y a peu de lacs dans les collines Melville centrales.

Parcs Canada a profité d'un projet de classification de la couverture terrestre pour décrire et classer la végétation de Tuklut Nogait. Ce projet a permis de relever onze classes de couverture

terrestre dans Tuklut Nogait et la région adjacente, à savoir : prairie humide de carex, toundra parsemée de buttes de gazon, toundra mésique, toundra arbustive, toundra sèche, sol à couverture végétale clairsemée, landes rocheuses, forêt boréale, eau, sable/cailloutis, et neige/glace. Ces données portent sur le parc national Tuklut Nogait et sur une région s'étendant de 6 à 20 km au-delà de la limite du parc. On ne trouve ni forêt boréale (pessière) ni épinettes à l'intérieur des limites du parc. La toundra sèche et le sol à couverture végétale clairsemée représentent à eux deux près des trois-quarts de la superficie du parc, tandis que le sable/cailloutis et la toundra arbustive en représentent chacun moins de 1 %. Enfin, l'eau, la neige/glace, la prairie humide de carex, la toundra mésique, la toundra parsemée de buttes de gazon et les landes rocheuses comptent chacune pour moins de 10 % de la couverture terrestre.

Tuklut Nogait abrite une vaste gamme de mammifères. Non seulement englobe-t-il l'habitat de mise bas et l'aire estivale principale du troupeau de caribous de Bluenose-Ouest, mais on peut y observer des bœufs musqués, des grizzlis, des loups, des renards roux, des carcajous, des spermophiles arctiques, des lemmings variables et, à l'occasion, un ours polaire. Le parc est aussi une aire importante de reproduction et de nidification pour toute une gamme d'oiseaux migrants, et des oiseaux de proie comme le faucon pèlerin et le faucon gerfaut nichent le long des parois escarpées des canyons de rivière. De nombreuses espèces de poissons anadromes et de poissons d'eau douce sont présentes dans le parc, et la rivière Hornaday permet aux résidents de Paulatuk de pratiquer une importante pêche de subsistance de l'omble chevalier.

Figure 2: Réseau trophique terrestre et influences



4.2 AGENTS D'AGRESSION ENVIRONNEMENTAUX

Le parc national Tuktut Nogait possède un degré extraordinairement élevé d'intégrité écologique. Bien qu'il ait déjà subi des impacts, ils ont été rares. Cela étant dit, il existe quand même des agents d'agression qui menacent l'intégrité écologique du parc.

Parcs Canada établit son Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées pour faire le point sur l'état général des parcs nationaux du Canada. Le fait de déterminer et de classer par ordre d'importance les cinq principaux agents d'agression environnementaux ayant un impact sur Tuktut Nogait constitue aussi un outil d'évaluation de l'état du parc. Sont considérées comme des agents d'agression environnementaux les activités ou conditions dont on sait ou dont on croit savoir qu'elles influent sur les écosystèmes du parc. *Le tableau 1* donne la liste des cinq principaux agents d'agression environnementaux pour Tuktut Nogait, conformément au Rapport de 1999 sur l'état des aires patrimoniales protégées.

Mesure clé ▪ Sur l'avis du Conseil de gestion, du Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.) et du Comité mixte de gestion de la pêche, Parcs Canada mettra à jour le tableau des cinq principaux agents d'agression environnementaux pour Tuktut Nogait dans le cadre de son Rapport sur l'état du parc.

Tableau 1. Cinq principaux agents d'agression environnementaux pour le parc national Tuktut Nogait et mesures prises pour en réduire ou en contrôler l'impact (Rapport de 1999 sur l'état des aires patrimoniales protégées)

Rang	Agent	État	Mesures prises jusqu'en 1999*	Le point sur les mesures prises*
1	Changement climatique	Augmentation	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les documents consultés, il semble que les températures sont en hausse dans la région. On relève aussi des signes d'érosion et de décrochement sur les côtes. • Une station météorologique automatique en place afin de surveiller la de l'air et du sol; deuxième station installée en 1999. 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de données dans deux stations météorologiques automatiques (lac Qavvik et collines Melville). • Installation d'une sonde du pergélisol surveillée à Paulatuk. • Contrôle de l'indice de végétation normalisé (I.V.N.) par satellite. • Traitement des problèmes liés au changement climatique dans les programmes d'éducation et de sensibilisation de Parcs Canada. <p style="text-align: right;"><i>suite...</i></p>

Rang	Agent	État	Mesures prises jusqu'en 1999*	Le point sur les mesures prises*
2	Transport à grande distance de pesticides	Stable	<ul style="list-style-type: none"> • Des renseignements sur le transport à grande distance de métaux lourds et de pesticides jusque dans l'Arctique sont consignés ailleurs. • Surveillance de la qualité de l'eau en cours. • Étude des contaminants dans les sédiments prévue en 1999. • Les résultats préliminaires n'indiquent aucune incidence d'un niveau dépassant les lignes directrices canadiennes en matière de qualité de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement d'échantillons d'eau à des fins d'analyse dans la rivière Hornaday et dans les lacs du parc. • Traitement des problèmes liés aux pesticides dans les programmes d'éducation et de sensibilisation de Parcs Canada.
3	Déchets solides	Réduction	<ul style="list-style-type: none"> • On consigne l'emplacement des vieux barils et caches à carburant et on procédera au nettoyage au moment opportun. • Des mesures de contrôle strictes sont en place en ce qui concerne les caches à carburant. 	<ul style="list-style-type: none"> • On a effectué une évaluation de tous les sites pouvant être contaminés. • Les caches à carburant repérées ont été nettoyées en 2003-2004.
4	Exploitation minière	Augmentation	<ul style="list-style-type: none"> • L'activité minière augmente à l'ouest des limites du parc. • Si l'activité se solde par la construction d'une mine, il y aura peut-être des répercussions importantes sur le parc et l'ensemble de son écosystème étant donné l'augmentation de la fréquentation, les perturbations causées par l'homme, la chasse sportive et les contaminants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des travaux d'exploration minérale ont été menés près de la limite ouest du parc et dans l'ensemble de la région de 1998 à 2000, puis de nouveau ici et là depuis 2004. • Parcs Canada et le Conseil de gestion du parc national Tuktut Nogait entendent rester en communication avec les promoteurs et participer à l'évaluation environnementale des propositions de projet. <p style="text-align: right;"><i>suite...</i></p>

Rang	Agent	État	Mesures prises jusqu'en 1999*	Le point sur les mesures prises*
5	Pratiques de gestion du parc	Stable	<ul style="list-style-type: none"> • Actuellement, les activités du personnel se déroulent pendant une courte partie de l'année, et les répercussions sont minimales et localisées. • Tous les projets font l'objet d'un examen environnemental préalable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel s'emploie à réduire au minimum l'impact de ses interventions sur le terrain. • Consignation du nombre de visiteurs, membres du personnel et chercheurs inclus. • Examen environnemental préalable de tous les projets. • Mise en œuvre du Système de gestion environnementale.

⁽¹⁾ Alors que les quatre colonnes de gauche reflètent le rapport de 1999, le contenu de la colonne de droite a été mis à jour pour tenir compte des niveaux d'activité actuels.

4.3 Buts et objectifs concernant la protection de l'intégrité écologique

La protection de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada est la première responsabilité de Parcs Canada. Ce principe ne saurait toutefois garantir à lui seul une saine gestion des parcs nationaux. Il s'inscrit dans un ensemble plus vaste de principes qui doivent être appliqués de concert en tant que système intégré. Ces principes comprennent notamment la sensibilisation, la compréhension et l'agrément du public, la reconnaissance et l'affirmation des droits des Autochtones, l'intégration du savoir traditionnel et de la connaissance scientifique, la gestion participative et la contribution des parcs nationaux du Canada au bien-être des communautés locales.

Le paragraphe 4(1) de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* énonce que « les parcs sont créés à l'intention du peuple canadien pour son agrément et l'enrichissement de ses connaissances; ils doivent être entretenus et utilisés conformément à la présente loi et aux règlements de façon à rester intacts pour les générations futures. » Le paragraphe 8(2) indique pour sa part que « la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique par la protection des ressources naturelles et des processus écologiques sont la première priorité du ministre pour tous les aspects de la gestion des parcs. »

Tuktut Nogait fera l'objet d'une gestion écosystémique qui s'articulera autour des grands objectifs énoncés ci-après.

OBJECTIF STRATÉGIQUE

► *Travailler de concert avec les autres agences et organismes de gestion participative au maintien de l'intégrité écologique de Tuktut Nogait dans le contexte de la Convention définitive des Inuvialuit, de l'Entente Tuktut Nogait et de la Loi sur les parcs nationaux du Canada.*

4.3.1 Plans de gestion participative

La gestion écosystémique à l'intérieur de la région désignée des Inuvialuit prend appui sur un certain nombre de plans de gestion participative. Parcs Canada assure la gestion de Tuktut Nogait en collaboration avec les organisations, ministères et organismes de gestion participative suivants :

- le Conseil de gestion du parc national Tuktut Nogait;
- le Conseil consultatif de la gestion de la faune (TN-O);
- le Comité mixte de gestion de la pêche;
- le Comité d'étude des répercussions environnementales;
- le Conseil d'examen des répercussions environnementales;
- Environnement Canada;
- le ministère des Pêches et des Océans;
- le Service canadien de la faune;
- le Conseil inuvialuit de gestion du gibier;
- le Comité des chasseurs et des trappeurs de Paulatuk;
- le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Objective

- *Se fonder sur les plans directeurs élaborés par les organismes de gestion participative et par les organismes inuvialuit pour assurer la gestion écosystémique de Tuktut Nogait.*

Parcs Canada et le Conseil de gestion appuieront donc leur gestion du parc à la fois sur les plans suivants et sur le plan directeur de Tuktut Nogait. Le plan directeur de Tuktut Nogait est d'ailleurs compatible avec ces plans, dont il est complémentaire.

Plan de conservation communautaire de Paulatuk

Le Plan de conservation communautaire de Paulatuk (communauté de Paulatuk, Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.) et Secrétariat mixte, 2000) est un document de planification communautaire initialement préparé en 1990 par la communauté de Paulatuk et le Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O). Le plan, qui a par la suite été actualisé par ces intervenants de concert avec d'autres organismes gouvernementaux et de gestion participative, a pour objet de guider les efforts de toutes les personnes concernées par la région de planification de Paulatuk, qui englobe Tuktut Nogait. Le plan donne une brève description du système actuel de conservation et de gestion des ressources dans la région désignée des Inuvialuit et énonce une stratégie visant à assurer l'atteinte des cinq grands objectifs suivants :

- délimiter et gérer les habitats fauniques, les territoires de récolte saisonniers et les sites culturels;
- favoriser l'établissement d'un processus communautaire pour la prise des décisions concernant l'utilisation des sols et la gestion des effets cumulatifs;
- établir des programmes de sensibilisation qui favorisent la conservation, la compréhension et l'appréciation du milieu naturel;
- soutenir un système général de gestion de la faune;
- développer l'économie locale.

- Mesure clé** ▪ Sur l'avis du Conseil de gestion, du Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.) et du Comité mixte de gestion de la pêche et conformément au Plan de conservation communautaire de Paulatuk, Parcs Canada continuera d'enrichir le programme de recherche et de surveillance de Tuktut Nogait, programme dont les résultats viendront baliser les décisions de gestion.

4.3.2 Plans visant des espèces précises

Outre le Plan de conservation communautaire de Paulatuk, plusieurs autres plans de gestion d'espèces précises ont une incidence sur Tuktut Nogait. Parcs Canada, le Conseil de gestion et les différents autres organismes concernés s'inspirent de ces plans pour assurer la gestion et la protection de diverses espèces.

Grizzli

Tuktut Nogait et les environs soutiennent des populations d'ours grizzlis. Bien que l'on considère que les ours grizzlis des Territoires du Nord-Ouest sont sains, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC, 2000) a désigné l'espèce « espèce préoccupante » (*voir les définitions à la section 4.3.6, intitulée Espèces en péril*). Des gens de Paulatuk, des Territoires du Nord-Ouest, du Canada et du monde entier s'intéressent aux ours grizzlis. Plusieurs s'inquiètent des effets éventuels de la récolte et de la perte d'habitat sur cette espèce importante.

Parcs Canada et le Conseil de gestion se sont engagés à assurer une gestion paritaire du grizzli dans le Plan de cogestion du grizzli dans la région désignée des Inuvialuit, le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest (Conseil consultatif de la gestion de la faune [versant nord], Conseil consultatif de gestion de la faune [T.N.-O.], 1998). Les ours grizzlis sont récoltés en vertu d'un système de quota à des fins de subsistance et de chasse sportive dans la région de Paulatuk. La chasse de subsistance est permise à l'intérieur de Tuktut Nogait, mais les Inuvialuit ont convenu de ne pas y exercer leur droit d'y pratiquer la chasse sportive (*voir la section 2.2, qui porte sur l'Entente Tuktut Nogait*). Le nombre total de bêtes pouvant être récoltées est déterminé sur la foi de recommandations faites par le Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.) au ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique. En 2003, le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique a entrepris une étude portant sur la population d'ours grizzlis dans les régions de Paulatuk et de Tuktut Nogait. On procédera ensuite à une révision des quotas de récolte à la lumière des résultats de cette étude et des connaissances ancestrales.

Objectifs

- *Maintenir à sa taille actuelle la population d'ours grizzlis de Tuktut Nogait en assurant la protection de son habitat et un taux de prélèvement durable des ours.*
- *Préserver les possibilités de récolte à des fins de subsistance.*

Sur l'avis du Conseil de gestion et du Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.), Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- participer avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et d'autres organismes à des projets concertés de recherche et de surveillance du grizzli à l'intérieur de Tuktut Nogait et dans les environs;
 - aider le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à mettre à jour la base de données régionale sur la population d'ours grizzlis et la base de données régionale de radiolocalisation des ours grizzlis;
 - mettre en œuvre les mesures clés énoncées dans le Plan de cogestion du grizzli dans la région désignée des Inuvialuit, le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest;
 - contrôler la récolte d'ours grizzlis en collaboration avec le Comité des chasseurs et des trappeurs de Paulatuk et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest;
 - réduire le risque de rencontres fâcheuses entre les humains et les ours grizzlis en faisant la promotion des mesures de sécurité à prendre au pays de l'ours;
 - consigner les observations d'ours grizzlis à l'aide des fiches sur la faune de Parcs Canada ainsi qu'analyser et présenter les résultats chaque année;
 - travailler de concert avec les autres organismes chargés d'appliquer la loi afin de prévenir la récolte illégale d'ours grizzlis.

Troupeaux de caribous de cap Bathurst, Bluenose-Ouest et Bluenose-Est

Une des principales raisons pour lesquelles Tuktut Nogait a été créé était la protection de l'habitat de mise bas et d'élevage du troupeau de caribous de Bluenose. En 1990, la communauté de Paulatuk et le Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.) ont également fait de la protection à long terme de ce troupeau et de son habitat de mise bas et d'élevage la première priorité du Plan de conservation communautaire de Paulatuk.

L'étude la plus récente sur la génétique menée par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a maintenant établi que «le troupeau de caribous de Bluenose» est en fait constitué de trois troupeaux distincts de caribous de la toundra : ceux de cap Bathurst, de Bluenose-Ouest et de Bluenose-Est. Tuktut Nogait revêt une grande importance du fait qu'il protège l'habitat de mise bas et d'élevage du troupeau de Bluenose-Ouest : à la lumière de données de radiolocalisation recueillies sur plusieurs années, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a confirmé l'utilisation récurrente de Tuktut Nogait à des fins de mise bas et d'élevage par le troupeau de Bluenose-Ouest. De plus, si l'on devait procéder à une expansion de Tuktut Nogait vers l'est, comme il a été initialement proposé, afin d'y inclure des terres du Nunavut, le parc protégerait aussi une portion importante de l'habitat de mise bas et d'élevage du troupeau de Bluenose-Est.

En 2000, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest estimait que la population du troupeau de Bluenose-Ouest était d'environ 74 300 (\pm 10 600) bêtes et que celle du troupeau de Bluenose-Est s'établissait à environ 123 100 (\pm 13 800) bêtes. Les deux troupeaux font actuellement l'objet d'un programme détaillé de recherche et de surveillance qui permettra de recueillir d'autres

renseignements sur leur distribution et leurs mouvements saisonniers, d'estimer la taille des populations, la productivité et le recrutement des petits, d'estimer les taux de mortalité, d'évaluer la présence et l'abondance de parasites et d'évaluer l'état corporel des caribous. Ces travaux sont menés par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, mais ils sollicitent aussi la participation de Parcs Canada et de plusieurs conseils de cogestion régionaux et comités locaux dans les régions visées par le règlement de la revendication des Inuvialuit, du Sahtu et du Nunavut.

Les troupeaux de Bluenose-Ouest et de Bluenose-Est sont au cœur de la culture et de l'économie des trois régions. Les Inuvialuit, les Gwich'in, les Inuit ainsi que les Dénés et les Métis du Sahtu de plusieurs communautés pratiquent la chasse de subsistance au sein de ces troupeaux. Ces troupeaux sont aussi chassés par des résidents non autochtones, des Autochtones non résidents et des étrangers non résidents (à l'extérieur de Tuktut Nogait). Les données sur le nombre de bêtes prélevées au sein de ces troupeaux par les membres des trois communautés confirment leur très grande importance pour l'économie de subsistance des Inuvialuit, des Inuit, des Gwich'in et des Dénés et Métis du Sahtu. Lorsque l'on rapproche ces données des chiffres de population mentionnés plus haut, elles indiquent que le taux de prélèvement actuel est compatible avec une gestion durable du troupeau.

Le troupeau de caribous de Bluenose-Ouest fait l'objet d'une gestion conjointe entre le Conseil consultatif de la gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest) et le Conseil de gestion du parc national Tuktut Nogait.

Objectifs

- *Protéger et maintenir le troupeau de caribous de Bluenose-Ouest ainsi que son habitat de mise bas et d'élevage à l'intérieur de Tuktut Nogait.*
- *Continuer de travailler en collaboration avec les Inuvialuit et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour assurer la gestion du troupeau.*
- *Préserver les possibilités de récolte à des fins de subsistance.*

Sur l'avis du Conseil de gestion et du Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.), Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- surveiller le troupeau de caribous de Bluenose-Ouest dans le cadre du programme de surveillance mis en œuvre par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest;
 - surveiller le troupeau de caribous de Bluenose-Est dans le cadre du programme de surveillance mis en œuvre par le gouvernement du Nunavut, si les résultats des travaux de recherche devaient révéler la présence de cette troupeau à l'intérieur de Tuktut Nogait ou s'il était décidé d'agrandir le parc pour y inclure des terres du Nunavut;
 - soutenir les conseils de gestion participative et leurs programmes de contrôle de la récolte dans l'écosystème du parc.

Omble chevalier

Depuis 1986, le ministère des Pêches et des Océans travaille en étroite collaboration avec le Comité mixte de gestion de la pêche et le Comité des chasseurs et des trappeurs de Paulatuk, principalement à la mise en œuvre de projets de recherche et de surveillance sur l'omble chevalier dans le bassin hydrographique de la rivière Hornaday. Ces travaux, qui ont été menés tant à l'intérieur de Tuktut Nogait que sur les terres Inuvialuit se trouvant à l'ouest du parc dans le bassin de la rivière Hornaday, ont fait appel au prélèvement d'échantillons sur les prises effectuées par les membres de la communauté (de 1990 à nos jours), à la pose d'étiquettes Floy (1986, 1997, 1999) et à la pose de radio-émetteurs (1995, 1999) pour déterminer les mouvements et la distribution des ombles, à l'analyse biochimique pour déterminer l'origine des stocks (1997, 1998, 1999) ainsi que la distribution et les antécédents des ombles, de même qu'à un dénombrement (1986) pour déterminer la taille des stocks. Les travaux ont confirmé l'utilisation des fosses profondes de l'estuaire par les ombles hivernants et ont permis d'observer des ombles de la rivière Hornaday en frai à l'intérieur du parc dans les chutes La Roncière.

Il est probable que le lac Seven Islands alimente le stock d'ombles anadromes, mais cela n'a pas encore été démontré. Par ailleurs, on ignore toujours l'origine de l'omble qu'on trouve en d'autres endroits du parc, tels que les lacs de tête de la rivière Brock, et sa relation avec l'omble de la rivière Hornaday. Il semble que l'omble de la rivière Brock se mêle à celui de la rivière Hornaday, mais on ignore dans quelle mesure. La pêche commerciale a été pratiquée sur la rivière Hornaday de 1968 à 1986, mais le déclin du nombre des prises a entraîné son interdiction en 1987.

Dans la région de Paulatuk, l'omble chevalier fait l'objet de mesures de gestion participative en vertu du Plan de gestion de l'omble de Paulatuk de 1998 à 2002 (Groupe de travail sur l'omble de Paulatuk, 1998). Une version actualisée du plan a été ratifiée au printemps 2003 par le Comité des chasseurs et des trappeurs de Paulatuk. Aux termes du Plan de gestion de l'omble de Paulatuk (2003-2005), le nombre total de prises d'omble à des fins de subsistance est limité à 2 000 par année.

Objectifs

- *Comprendre l'omble chevalier afin d'assurer le maintien d'une population saine de l'espèce dans Tuktut Nogait.*
- *Préserver les possibilités de pêche à des fins de subsistance.*

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- en collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans et le Comité mixte de gestion de la pêche, gérer l'omble du parc national Tuktut Nogait conformément au Plan de gestion de l'omble de Paulatuk;
 - en collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans et le Comité mixte de gestion de la pêche, travailler au repérage et à l'étude d'autres stocks d'ombles chevaliers;
 - participer activement au Groupe de travail sur l'omble de Paulatuk.

4.3.3 Autres espèces fauniques

Un certain nombre d'autres espèces non mentionnées dans les plans de gestion participative courants font partie intégrante des écosystèmes de Tuktut Nogait. Le Conseil de gestion et le Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.) détermineront les activités de recherche et de gestion devant être mises en œuvre pour ces espèces à la lumière des conclusions du Rapport sur les besoins en matière de recherche au parc national Tuktut Nogait (Parcs Canada, 2002) et du Plan de conservation communautaire de Paulatuk.

Objectif

- *Comprendre et préserver les espèces fauniques représentatives des écosystèmes de Tuktut Nogait.*

Sur l'avis du Conseil de gestion et du Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.), Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- encourager les visiteurs du parc et les membres de la communauté locale à consigner leurs observations d'espèces fauniques à l'aide de fiches sur la faune;
 - enrichir notre connaissance de la faune en tenant à jour une base de données sur les observations d'espèces fauniques faites par les visiteurs, les membres du personnel et les membres de la communauté;
 - encourager les visiteurs du parc et les membres de la communauté locale à remplir le formulaire du relevé des oiseaux des Territoires du Nord-Ouest;
 - mener des travaux de recherche et de surveillance ainsi que des dénombrements des autres espèces fauniques conformément aux priorités établies;
 - dresser l'état des connaissances relatives aux ressources naturelles du parc.

Bœuf musqué

Bien que l'on ait relevé la présence de bœufs musqués à l'intérieur de Tuktut Nogait, ils y sont peu nombreux. En 2002, on estimait que la population adulte régionale de bœufs musqués était de 1 215 bêtes. À l'intérieur de Tuktut Nogait, de petits groupes de bœufs musqués, regroupant environ 40 bêtes, passent l'été et l'automne dans la vallée du cours inférieur de la rivière Brock. L'hiver venu, ils se dispersent vers le nord jusqu'à la côte et vers l'est en direction de la rivière Roscoe. Certains bœufs musqués isolés ont également été observés à l'extrémité sud du parc en été. Il s'agit probablement de bêtes qui migrent dans le parc depuis la région du Sahtu.

La population de bœufs musqués semble être stable dans la région délimitée par la frontière du Nunavut à l'est, la rivière Anderson à l'ouest, la côte de l'Arctique au nord et le 68° parallèle de latitude au sud. Cependant, des dénombrements effectués en 1997 et en 2002 ont démontré que les bêtes étaient moins nombreuses que lors des dénombrements précédents au-dessus de la

limite forestière, dans le voisinage des rivières Brock et Hornaday. Les causes de cette modification de la répartition géographique sont pour l'instant inconnues.

Objectifs

- *Maintenir une saine population de bœufs musqués à l'intérieur de Tuktut Nogait et dans les environs.*
- *Préserver les possibilités de récolte du bœuf musqué à des fins de subsistance.*

Sur l'avis du Conseil de gestion et du Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.), Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- réaliser un dénombrement quinquennal des bœufs musqués du parc (le dernier dénombrement a eu lieu en mars 2002);
 - participer avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et d'autres agences à des projets concertés de recherche et de surveillance du bœuf musqué dans Tuktut Nogait et dans les environs;
 - déterminer les quotas de récolte dans le parc de concert avec le Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.), le Conseil inuvialuit de gestion du gibier, le Comité des chasseurs et des trappeurs de Paulatuk et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest;
 - collaborer avec le Comité des chasseurs et des trappeurs de Paulatuk et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest afin d'assurer la collecte de données sur la récolte de bœufs musqués et la diffusion de ces données aux partenaires de gestion participative.

4.3.4 Écosystèmes aquatiques

Caractérisé par trois grands bassins hydrographiques, ceux des rivières Hornaday, Roscoe et Brock, Tuktut Nogait compte aussi de nombreux lacs, étangs et marécages.

Les principales menaces pour l'intégrité des rivières, lacs et étangs de Tuktut Nogait sont d'origine externe : changement climatique, possibilités d'exploration et d'exploitation minières, et transport à grande distance de pesticides. Ces phénomènes peuvent avoir sur l'environnement des effets variés, tels que l'altération du régime d'écoulement des eaux et de la qualité des écosystèmes aquatiques, l'introduction de polluants et l'absorption et l'accumulation de contaminants par les organismes aquatiques.

Les écosystèmes aquatiques de Tuktut Nogait font constamment l'objet de travaux de recherche et de surveillance. De 1998 à 2001, Environnement Canada et Parcs Canada ont réalisé des études de la qualité de l'eau et de la limnologie dans huit sites le long du cours des rivières, dans cinq lacs et dans un étang faisant partie des bassins hydrographiques des rivières Hornaday et Brock. L'étude préliminaire a indiqué que la qualité des sédiments des rivières et des lacs de Tuktut Nogait est généralement excellente, les contaminants naturels n'y étant détectés qu'à l'état de trace. On assure toujours la surveillance de la qualité de l'eau à quatre de ces sites le

long de la rivière Hornaday. Le débit de la rivière Hornaday est mesuré depuis 1998, et continue de l'être. Il faudra mener d'autres travaux de recherche pour déterminer adéquatement la diversité des espèces et la distribution des poissons et des invertébrés aquatiques dans le parc.

Objectif

- *Préserver la santé des écosystèmes aquatiques de Tuktut Nogait.*

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

Mesures clés ▪ travailler en étroite collaboration avec les autres organismes et continuer à surveiller la qualité de l'eau et le débit de la rivière Hornaday chaque année jusqu'en 2008, année où le programme de surveillance sera revu;

▪ travailler en collaboration avec les organismes communautaires et régionaux à la mise en place de divers projets de protection et de gestion des stocks de poissons de la région, et notamment à des activités de recherche, de surveillance et de dénombrement;

▪ discuter et chercher à établir des consensus avec le ministère des Pêches et des Océans, le Comité mixte de gestion de la pêche, le Groupe de travail sur l'omble de Paulatuk, La Société régionale Inuvialuit, le Conseil inuvialuit de gestion du gibier, la Société de développement inuvialuit, le Comité des chasseurs et des trappeurs de Paulatuk et la Société de collectivité de Paulatuk, afin d'assurer une gestion de la pêche sportive qui concilie les objectifs en matière de conservation et de développement touristique;

▪ aider le ministère des Pêches et des Océans et le Comité des chasseurs et des trappeurs de Paulatuk à repérer et à évaluer d'autres sites de pêche de subsistance à l'intérieur du parc.

4.3.5 Végétation

De 1998 à 2000, Parcs Canada a utilisé des images sans nuages du satellite Landsat pour décrire les communautés végétales de Tuktut Nogait et des régions environnantes et produire des cartes de végétation. Ce programme a permis de décrire sept types de végétation, la toundra sèche étant celui qui couvre la plus grande superficie. La carte de végétation est un outil fort utile pour gérer l'usage humain et comprendre la répartition géographique de la faune. Actuellement, la croissance de la végétation et la production de biomasse sont surveillées à l'échelle régionale au moyen d'un indice de végétation normalisé (I.V.N.). À l'été 2000, Parcs Canada a parrainé des travaux de recherche visant à accroître la précision de cette méthode. Ces projets de surveillance et d'établissement de cartes de végétation ont permis à Parcs Canada de dresser une liste préliminaire des espèces végétales observées dans le parc. L'Agence déterminera de concert avec le Conseil de gestion s'il y a lieu d'effectuer d'autres travaux de recherche et de surveillance de la végétation dans Tuktut Nogait à la lumière des conclusions du Rapport sur les besoins en matière de recherche au parc national Tuktut Nogait et du Plan de conservation communautaire de Paulatuk.

Objectif

- Dresser l'inventaire des communautés et des espèces végétales représentatives de Tuktut Nogait et en assurer la protection.

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- déterminer de concert avec le Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.) s'il y a lieu d'effectuer d'autres travaux de recherche et de surveillance de la végétation de Tuktut Nogait et de compléter l'inventaire des espèces végétales qu'on y trouve;
 - élaborer une base de données sur les espèces végétales résidentes, notamment sur les espèces rares et exotiques;
 - mesurer la productivité de la végétation à l'aide de la télédétection (NDVI).

4.3.6 Espèces en péril

L'expression « espèces en péril » s'applique aux espèces désignées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). La Loi sur les espèces en péril définit l'espèce en péril comme une espèce sauvage disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante, chacun de ces termes étant défini dans la Loi (*tel qu'indiqué dans l'encadré ci-dessous*). Conformément à ce système de classification, trois des espèces qui habitent Tuktut Nogait – soit le grizzli, le carcajou et le faucon pèlerin de la sous-espèce tundrius – ont été désignées « espèces préoccupantes ». L'ours polaire et le hibou des marais, que l'on observe à l'occasion à l'intérieur du parc, sont aussi désignés comme « espèces préoccupantes » par le COSEPAC. On croit que Tuktut Nogait fait partie de l'aire de reproduction historique du courlis eskimau, espèce désignée comme espèce en voie de disparition par le COSEPAC, mais on ignore si le courlis eskimau a déjà été observé dans le parc.

Sont définies ci-dessous les classes utilisées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), conformément à la *Loi sur les espèces en péril* :

« **espèce en péril** » : espèce sauvage disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante.

« **espèce disparue du pays** » : espèce sauvage qu'on ne trouve plus à l'état sauvage au Canada, mais qu'on trouve ailleurs à l'état sauvage.

« **espèce en voie de disparition** » : espèce sauvage qui, de façon imminente, risque de disparaître du pays ou de la planète.

« **espèce menacée** » : espèce sauvage susceptible de devenir une espèce en voie de disparition si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.

« **espèce préoccupante** » : espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou une espèce en voie de disparition par l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces signalées à son égard.

- *Protéger et surveiller les populations des espèces en péril qu'abrite Tuktut Nogait.*

Sur l'avis du Conseil de gestion et du Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.), Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- prendre les mesures nécessaires pour protéger les espèces en péril, comme l'exige la loi;
 - réaliser une étude quinquennale sur les oiseaux de proie et contrôler l'état de santé du faucon pèlerin et des autres espèces d'oiseaux de proie afin de participer à l'enquête nationale sur les faucons pèlerins réalisée par le Service canadien de la faune;
 - consigner les observations d'ours grizzlis et de carcajous à l'aide de fiches sur la faune;
 - tenir compte des connaissances écologiques ancestrales dans le cadre des activités de collecte de renseignements et de contrôle et dans les rapports de situation concernant les espèces en péril;
 - aider le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le Service canadien de la faune à mettre en œuvre un programme de surveillance des populations d'ours polaires de la région de Paulatuk;
 - mettre à profit le programme courant de surveillance des oiseaux pour surveiller la situation du hibou des marais dans le parc.

4.3.7 Changement climatique

Parcs Canada et le Conseil de gestion reconnaissent que le changement climatique est l'un des principaux agents d'agression qui menacent l'intégrité de Tuktut Nogait. La surveillance des effets du changement climatique sur les écosystèmes du parc s'inscrit dans une démarche entreprise à l'échelle régionale, nationale et internationale afin de consigner et d'étudier les effets du changement climatique.

Parcs Canada et le Conseil de gestion reconnaissent également que la surveillance climatologique représente un volet essentiel de tout programme de surveillance écologique et qu'il est impossible d'interpréter les variations des paramètres écologiques sans disposer de données climatologiques de référence adéquates. En 1998 et en 1999, Parcs Canada a installé deux stations météorologiques automatisées dans le parc en collaboration avec le Service météorologique du Canada. Les données recueillies à l'aide de ces stations vont nous aider à interpréter les variations des indicateurs de l'intégrité écologique du parc (p. ex. modification de la distribution des espèces d'oiseaux nicheurs, de la biodiversité végétale et de la productivité de la végétation, de la distribution et de la profondeur du pergélisol ou du débit des rivières).

Objectifs

- *Établir des données de base sur les processus climatologiques et la température des sols à l'intérieur du parc, et permettre l'établissement de comparaisons entre divers sites.*
- *Consigner les modifications à long terme du milieu physique.*
- *Se doter de la capacité d'établir des corrélations entre, d'une part, les variations des processus écologiques et des indicateurs de l'intégrité écologique du parc et, d'autre part, les variations climatologiques relevées sur les sites d'observation.*

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- assurer l'harmonisation du programme de surveillance climatologique du parc avec celui des autres réseaux et avec les autres initiatives de surveillance;
 - continuer, de concert avec le Service météorologique du Canada, à exploiter et entretenir les deux stations météorologiques automatisées du parc;
 - continuer, de concert avec le Service météorologique du Canada, à recueillir et archiver des données climatologiques à l'aide des deux stations météorologiques automatisées du parc;
 - en 2009, après avoir recueilli des données pendant dix ans, confier à un climatologue la tâche d'analyser les données climatologiques recueillies à l'aide des deux stations météorologiques automatisées du parc;
 - élaborer, en collaboration avec les autres organismes de gestion participative, des stratégies afin d'atténuer les effets du changement climatique sur l'intégrité écologique du parc.

4.3.8 Déchets solides

Parcs Canada reconnaît que les déchets solides sont l'un des cinq principaux agents d'agression environnementaux à Tuktut Nogait. Récemment, des projets de nettoyage de vieilles caches de carburant ont permis d'améliorer la situation, mais on trouve encore dans le parc de petites quantités de déchets solides (notamment dans les décharges des anciens camps).

Objectif

- *Répertorier, surveiller et éliminer les déchets solides qu'on trouve dans Tuktut Nogait.*

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- répertorier les emplacements de déchets solides (p. ex. ordures des anciens camps, fûts de carburant) à l'intérieur de Tuktut Nogait selon une stratégie opportuniste et évaluer sans délai la valeur historique de ces sites et la nécessité de procéder à leur nettoyage;

- procéder au nettoyage des sites chaque fois que c'est possible.

4.4 Surveillance de l'intégrité écologique

Le terme « indicateur » s'entend d'une composante de l'écosystème qui est sensible au changement ou qui reflète la santé globale de l'écosystème. En comparant la santé d'un indicateur à un objectif ou à un état souhaité, les chercheurs peuvent évaluer les progrès accomplis en vue du maintien de l'intégrité écologique. Les indicateurs peuvent aussi servir à mesurer l'efficacité des mesures exposées dans le présent plan.

Le Rapport de 1999 sur l'état des aires patrimoniales protégées cerne trois critères pour l'évaluation de l'intégrité écologique : la biodiversité, la fonction de l'écosystème et les agents d'agression. Les indicateurs retenus pour Tuklut Nogait sont classés en fonction de ces critères.

La majorité des actions de surveillance menées par Parcs Canada dans les limites de Tuklut Nogait le sont de concert avec ses partenaires de gestion participative et d'autres organismes gouvernementaux. Les délais d'exécution de ces actions sont souvent déjà prévus par les processus de gestion en place.

L'établissement et le suivi des indicateurs doivent prendre appui sur un programme de surveillance écologique et nombre des indicateurs retenus pour Tuklut Nogait sont associés aux activités de surveillance écologique menées dans le parc.

Objectif

- *Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre un programme efficace de surveillance écologique à long terme.*

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

Mesures clés ▪ mettre en œuvre dans Tuklut Nogait un programme de surveillance écologique prévoyant la collecte et l'analyse de données de surveillance ainsi que l'établissement de rapports connexes (*les activités de surveillance à long terme prévues sont énumérées au tableau 2*);

- élaborer des protocoles qui décrivent clairement les méthodes de collecte, d'analyse et de stockage des données recueillies dans le cadre des activités de surveillance, l'efficacité de ces activités étant évaluée chaque année;

- dans la mesure du possible, établir chaque année un rapport sur les données recueillies dans le cadre du programme de surveillance, ces données devant être communiquées aux organismes de gestion participative, aux communautés et à la communauté scientifique (p. ex. le Réseau d'évaluation et de surveillance écologique du Nord);

- au besoin, étendre ou adapter le programme de surveillance écologique afin de permettre l'atteinte des objectifs en matière de gestion écosystémique de Tuklut Nogait;

- au besoin, définir des cibles afin de faciliter la surveillance de l'intégrité écologique dans les limites du parc;
- utiliser les résultats du programme de surveillance et des autres travaux de recherche pour préparer le Rapport sur l'état du parc en prévision du premier examen du plan directeur devant avoir lieu dans cinq ans.

Tableau 2. Indicateurs de l'intégrité écologique

Taille des populations de gros mammifères		
Indicateur	Objectif	Projets de surveillance, de recherche et de gestion du parc*
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ours grizzlis et de bœufs musqués dans le parc et les environs. 	<p>Grizzlis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer la taille actuelle de la population. • Maintenir la taille de la population d'ours grizzlis à l'intérieur de la plage historique connue (qui reste encore à déterminer). 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche sur le grizzli amorcée dans le parc et les environs en 2003. • Continuer de participer à la gestion participative du grizzli, dans le cadre du Plan de cogestion du grizzli dans la région désignée des Inuvialuit, le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. • Établissement de taux de prélèvement viables du grizzli par le Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.), une fois la population estimative établie.
	<p>Bœufs musqués</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer la taille de la population régionale de bœufs musqués. • Maintenir la taille de la population de bœufs musqués à l'intérieur de la plage historique connue (qui reste encore à déterminer). 	<ul style="list-style-type: none"> • Un relevé des bœufs musqués a été réalisé en 2002. • Les résultats de ce relevé sont présentés dans un rapport. <p style="text-align: right;"><i>suite...</i></p>

Indicateur	Objectif	Projets de surveillance, de recherche et de gestion du parc*
<ul style="list-style-type: none"> • Taille de la population, productivité et recrutement des petits pour le troupeau de caribous de Bluenose-Ouest dans le parc et les environs. 	<p>Caribous</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la taille de la population, la productivité et le recrutement des petits à l'intérieur des plages historiques connues (qui restent encore à déterminer). 	<ul style="list-style-type: none"> • Des études du troupeau de caribous de Bluenose-Ouest ont été menées entre 2000 et 2003. • Les résultats de ces études sont présentés dans un rapport. • Continuer à participer à la gestion participative des troupeaux de caribous du cap Bathurst, de Bluenose-Ouest et de Bluenose-Est.
Taille de la population d'ombles chevaliers dans la rivière Hornaday		
Indicateur	Objectif	Projets de surveillance, de recherche et de gestion du parc*
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ombles chevaliers dans la rivière Hornaday. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer la taille actuelle de la population d'ombles chevaliers dans la rivière Hornaday. • Maintenir la taille de la population à l'intérieur des limites de sa variation naturelle (qui restent encore à déterminer). 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon une étude réalisée en 1986, la taille estimative de la population d'ombles chevaliers de la rivière Hornaday serait de 16 000 poissons. • Continuer de participer à la gestion participative de l'omble chevalier dans le cadre du Groupe de travail sur l'omble de Paulatuk et du Plan de gestion de l'omble de Paulatuk. <p style="text-align: right;"><i>suite...</i></p>

Diversité et productivité des oiseaux nicheurs indigènes		
Indicateur	Objectif	Projets de surveillance, de recherche et de gestion du parc*
<ul style="list-style-type: none"> Type et diversité des oiseaux nicheurs du parc 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la composition de la population d'espèces indigènes d'oiseaux nichant dans le parc. Maintenir des populations viables de chacune des espèces d'oiseau nichant dans le parc. Maintenir la population des espèces indigènes de rapaces nichant dans le parc. 	<ul style="list-style-type: none"> Des données sur la diversité, la composition taxinomique et l'abondance des oiseaux dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont recueillies depuis 1995 dans le cadre du Relevé des oiseaux des Territoires du Nord-Ouest/ Nunavut. Parcs Canada a commencé à participer à ce programme lors de la création du parc national Tukturn Nogait.
	<p>Faucon pèlerin</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir le nombre de territoires de faucons pèlerins le long de la rivière Hornaday. 	<ul style="list-style-type: none"> Une étude menée par Parcs Canada permet de surveiller la composition taxinomique des rapaces, le nombre de territoires productifs de faucons pèlerins et la productivité des faucons pèlerins.
Productivité des communautés végétales		
Indicateur	Objectif	Projets de surveillance, de recherche et de gestion du parc*
<ul style="list-style-type: none"> Productivité des végétaux, évaluée à l'aide de l'indice de végétation normalisé (I.V.N.) 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'I.V.N. à l'intérieur des limites de sa variation naturelle (qui restent encore à déterminer). 	<ul style="list-style-type: none"> La surveillance par satellite de la productivité de la végétation est assurée depuis 1997.

suite...

Quantité de déchets solides		
Indicateur	Objectif	Projets de surveillance, de recherche et de gestion du parc*
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fûts de carburant et de kilogrammes de déchets solides dans le parc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Retirer tous les fûts de carburant du parc. • No Retirer tous les déchets solides du parc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les sites où l'on trouvait des déchets solides ont été répertoriés et évalués, et la plupart ont été nettoyés.
Niveau de récolte traditionnelle des espèces fauniques		
Indicateur	Objectif	Projets de surveillance, de recherche et de gestion du parc*
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et emplacement des sites de récolte de subsistance des espèces faisant l'objet d'un quota (ours grizzli, ours polaire, bœuf musqué) 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des populations viables d'espèces fauniques à l'intérieur du parc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des données sur la récolte de subsistance d'ours grizzlis, d'ours polaires et de bœufs musqués sont recueillies par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

* Les activités de recherche et de surveillance écologique sont décrites par Parcs Canada, Unité de gestion de l'Arctique de l'Ouest, dans le Rapport annuel sur la recherche et la surveillance (produit chaque année depuis 2000) et dans le Rapport sur l'état du parc (produit tous les cinq ans).

4.5 Évaluation environnementale

Parcs Canada entend se conformer aux procédures d'étude et d'examen prévues par la Convention définitive des Inuvialuit, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (1992) et la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (1998) pour étudier les effets cumulatifs des politiques, des programmes et des mesures envisagés pour Tukut Nogait, ou pouvant être mis en œuvre dans les limites du parc. L'Agence s'efforcera d'éviter le plus possible les doubles emplois. Le Processus d'étude et d'examen des répercussions environnementales décrit dans la Convention définitive des Inuvialuit est un processus en deux étapes. Les projets devant faire l'objet d'une évaluation environnementale sont étudiés par le Comité d'étude des répercussions environnementales. Si le Comité détermine qu'un projet est susceptible d'avoir des répercussions néfastes importantes sur l'environnement, il informe l'autorité gouvernementale que le projet doit être soumis à une procédure d'examen et d'évaluation. Les examens publics doivent être effectués par le Bureau d'examen des répercussions environnementales ou par un autre organisme d'examen compétent.

Le Comité d'étude des répercussions environnementales étudie les activités de gestion de Parcs Canada et des autres ministères, certaines activités nécessitant l'obtention d'un permis d'exploitation ainsi que les travaux de recherche financés par le gouvernement réalisés sur des terres de la Couronne à l'intérieur de la région désignée des Inuvialuit, lequel comprend Tuktut Nogait. Les projets ayant fait l'objet d'un examen approfondi par les organismes de gestion participative ne sont pas soumis au processus. La première responsabilité du Comité d'étude est de déterminer si les projets proposés sont susceptibles d'avoir des répercussions néfastes importantes sur l'environnement ou sur la récolte présente ou future d'espèces fauniques dans la région désignée des Inuvialuit (y compris dans les parcs nationaux qui en font partie). Parcs Canada doit pour sa part faire des observations au Comité d'étude des répercussions environnementales concernant les activités d'aménagement susceptibles d'avoir un impact sur l'écosystème du parc et des environs.

4.6 Application de la loi

Parcs Canada et le Conseil de gestion sont résolus à protéger les ressources du parc en mettant en œuvre un programme d'application de la loi efficace. La période de fréquentation de Tuktut Nogait est courte (juillet et août) et le parc n'accueille qu'un nombre limité de visiteurs. Les activités d'application de la loi en seront réduites à leur plus simple expression dans Tuktut Nogait, la prévention et la sensibilisation étant les pierres d'assise de la stratégie adoptée par le parc en la matière.

Comme il est énoncé dans la Directive de gestion 2.1.9 sur l'application de la loi à Parcs Canada,

« Le programme d'application de la loi de Parcs Canada est un des nombreux outils qui sont utilisés pour protéger les ressources naturelles et culturelles de même que pour assurer aux visiteurs des parcs une expérience agréable et sécuritaire. Il offrira au public un traitement équitable et respectueux et sera basé sur une approche communautaire. Le programme sera fortement axé sur une approche multidisciplinaire pour atteindre les objectifs de conformité à travers la prévention, l'éducation et la sensibilisation du public.»

En 1987, Parcs Canada et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont élaboré un Protocole d'entente (PE) concernant leurs rôles respectifs en matière d'application de la loi à l'intérieur des parcs nationaux. Aux termes de ce PE, la GRC est l'organisme chargé au premier chef du maintien de la paix publique à Tuktut Nogait, bien que la conformité visant à maintenir la paix publique soit la responsabilité commune de Parcs Canada et de la GRC. Par ailleurs, ce sont les gardes du parc qui sont responsables au premier chef de l'application de la loi aux fins de la protection des ressources et de la sécurité publique. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et ses règlements d'application sont les principaux textes de loi sur lesquels se fonde Parcs Canada pour régir les activités menées dans les limites de Tuktut Nogait, maintenir l'intégrité écologique et assurer la protection des ressources culturelles. Parcs Canada entend assurer à l'intérieur de Tuktut Nogait l'application de ladite loi et de ses règlements ainsi que de toute autre loi fédérale ou territoriale liée à la protection des ressources ou à la sécurité publique.

En 2005, Parcs Canada a approuvé un Plan d'application de la loi pour Tuktut Nogait. Ce plan, mis à jour chaque année, détermine et analyse les enjeux et les préoccupations liés à l'application de la loi dans le parc conformément à une approche multidisciplinaire faisant appel à de multiples agences, établit des stratégies opérationnelles pour faire face à ces enjeux et

préoccupations, décrit une stratégie de mise en œuvre du programme d'application de la loi et détermine le niveau de service compatible avec les enjeux définis.

Objectif

- *Protéger les ressources naturelles et culturelles, assurer la sécurité publique et maintenir la paix publique à l'intérieur de Tuktut Nogait en mettant en œuvre un programme d'application de la loi professionnel.*

Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- assurer une application équitable, impartiale, uniforme et professionnelle de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, des règlements pris en application de la Loi sur les parcs nationaux du Canada et des autres lois et règlements fédéraux et territoriaux;
 - faire participer le Conseil de gestion, les organismes de gestion participative, les intervenants et les membres de la communauté de Paulatuk à la planification et à la conception du programme;
 - entretenir les liens et poursuivre la coopération et l'échange de renseignements avec la GRC;
 - mettre en œuvre un programme de prévention proactif misant sur la sensibilisation des visiteurs, la communication avec les visiteurs et la coopération avec les groupes d'intérêt pour faire connaître à la population les règlements en vigueur dans le parc et l'inciter à s'y conformer de plein gré;
 - utiliser des médias appropriés pour communiquer les messages relatifs à l'application de la loi aux visiteurs et aux Inuvialuit;
 - s'il se révèle nécessaire de réglementer la récolte par les Inuvialuit, travailler de concert avec le Conseil inuvialuit de gestion du gibier, le Comité des chasseurs et des trappeurs de Paulatuk, le Conseil de gestion et les organismes de gestion participative pour élaborer des règlements compatibles avec la Convention définitive des Inuvialuit et avec l'Entente Tuktut Nogait;
 - veiller à ce que le programme d'application de la loi s'inspire des principes énoncés dans la Directive de gestion 2.1.9 de Parcs Canada;
 - veiller à ce que les lignes directrices en matière de sécurité du personnel et les mesures d'atténuation du risque soient observées dans toutes les activités liées à l'application de la loi.

Gestion des ressources culturelles



Visiteur du parc à l'entrée d'une cache souterraine pour nourriture

5.0 Gestion des ressources culturelles

5.1 Aperçu

Véritable pont entre le passé et le présent, nos ressources culturelles nous aident à découvrir l'expérience humaine et à comprendre qui nous sommes en tant que Canadiens. Tuktut Nogait est riche d'un patrimoine distinctif qui comprend des centaines de sites archéologiques connus, divers ouvrages et objets historiques ainsi que de nombreux paysages culturels. Ces ressources culturelles font partie d'un patrimoine irremplaçable. Elles sont importantes, non seulement en raison de ce qu'elles représentent en soi, mais aussi du fait qu'elles contribuent à forger notre identité et notre sentiment d'appartenance.

L'objectif de la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada (Parcs Canada, 1994) est de gérer les ressources culturelles en adhérant à des principes de valeur, d'intérêt du public, de compréhension, de respect et d'intégrité. Parcs Canada a le mandat, en vertu de la Loi sur les parcs nationaux du Canada et de la Politique sur la gestion des ressources culturelles, de protéger et de mettre en valeur les ressources culturelles de Tuktut Nogait, mandat dont il doit s'acquitter conformément à l'Entente Tuktut Nogait et à la Convention définitive des Inuvialuit.

La création de Tuktut Nogait constitue une excellente occasion pour protéger et interpréter le patrimoine culturel de la région de l'Arctique de l'Ouest. En 1998, la Société régionale Inuvialuit et Parcs Canada ont signé un Protocole d'entente concernant la garde des artefacts (Parcs Canada, 1998a). En vertu du protocole, Parcs Canada est autorisé à détenir en fiducie, pour le compte de la Société régionale Inuvialuit, les artefacts archéologiques inuvialuit et pré-inuvialuit trouvés dans les limites de Tuktut Nogait et à transférer la garde desdits artefacts à la Société régionale des Inuvialuit conformément aux modalités prévues.

OBJECTIF STRATÉGIQUE

► *Protéger les ressources et les valeurs culturelles de Tuktut Nogait.*

5.2 Histoire, culture et participation des premiers occupants

En 1999, Parcs Canada entreprenait un relevé triennal des ressources culturelles de Tuktut Nogait ayant pour objet de trouver et enregistrer les ressources visibles, d'en évaluer l'état et de recueillir des renseignements en vue de rédiger une histoire culturelle du parc. Le relevé portait sur les secteurs de Tuktut Nogait les plus susceptibles d'attirer les visiteurs, notamment les bassins versants des rivières Hornaday et Brock.

Le projet a permis de relever au total 360 sites archéologiques comptant de nombreux sites de camps temporaires, mais aussi des sites de camps plus importants. Ces sites se caractérisent entre autres par des cercles de tentes, des caches, des alignements de pierres, des aires de séchage de viande, supports à kayak, ainsi que des affûts. On trouve très peu d'artefacts en surface, la majorité des sites étant profondément enterrés et protégés par le processus naturel de sédimentation. Le projet d'inventaire ne prévoyait pas la collecte des artefacts comme tels.

Il semble, à la lumière des renseignements recueillis, que les humains occupent Tuktut Nogait depuis l'an 1000 après J.-C. Les sites archéologiques connus les plus anciens remontent probablement à l'époque des Thulé ou des Inuit du cuivre, alors que les plus récents sont ceux des Inuvialuit et peut-être des premiers trappeurs et commerçants. D'autres travaux seront nécessaires pour approfondir notre compréhension de l'histoire culturelle du parc.

La plupart des observations d'usage humain des régions aux alentours de Tuktut Nogait par le passé ont été faites le long de la côte, au nord du parc. La majorité de ces sites côtiers sont d'origine Thulé ou Inuit du cuivre et témoignent d'une occupation de plusieurs siècles (1200 à 1500 après J.-C.). Les chercheurs croient que ces peuples occupaient les sites côtiers en hiver après avoir pêché et chassé à l'intérieur des terres à l'automne jusqu'à ce que les lacs et les rivières gèlent.

La culture Thulé se caractérise entre autres par la mise au point de techniques spécialisées de pêche à la baleine et par l'utilisation de chiens pour le transport. Les Inuit du cuivre, qui semblent descendre des premiers peuples Thulé, tirent leur nom de l'usage qu'ils faisaient du cuivre et de l'adoption de nouveaux territoires de chasse et de pêche. Leurs descendants se nomment maintenant Inuinnait.

Le relevé triennal nous a permis d'enrichir considérablement notre connaissance de Tukut Nogait. Jusqu'à récemment, les archéologues croyaient que l'intérieur du parc n'avait pas été utilisé beaucoup par les peuples anciens, mais le nombre et la taille de certains des sites répertoriés démontrent qu'ils étaient dans l'erreur. Une évaluation préliminaire de ces sites laisse supposer que le parc a pu être occupé périodiquement depuis l'époque des Thulé et peut-être même depuis plus longtemps.

En attendant d'autres recherches, on ne sait pas exactement pourquoi les sites des Thulé et des Inuit du cuivre ont été abandonnés, ni ce qu'il est advenu de ces deux cultures qui ont laissé leur marque sur le territoire. L'abandon final de la rive sud du golfe Amundsen, qui a eu lieu au XIX^e siècle, est attribué à la venue des Européens.

À des époques plus récentes, les Inuvialuit utilisent des parties de la région pour la chasse, la pêche et le piégeage, surtout le long de la côte et des rivières. Les Inuvialuit descendent de deux cultures. Les ancêtres des Inuit du delta du Mackenzie étaient d'origine Thulé et occupaient une région allant du Yukon jusqu'au golfe Amundsen à l'est. Par ailleurs, un grand nombre d'Inuvialuit font remonter leurs origines aux Inupiat de l'Alaska, dont les ancêtres ont immigré dans la région à la fin des années 1800 et au début des années 1900.

À partir du milieu du XVIII^e siècle, la rivière Coppermine et le fleuve Mackenzie amènent les premiers voyageurs autour des régions intérieures qui font maintenant partie du parc. Il faut donc attendre le milieu du XIX^e siècle pour voir des étrangers fouler du pied le sol du parc, le père Émile Petitot étant le premier Européen à s'y rendre en 1867-1868. De 1890 à 1910 environ, un grand nombre de baleiniers sillonnent l'Arctique de l'Ouest, mais ils s'aventurent rarement à l'intérieur des terres pour les explorer. De 1898 à 1912, deux autres explorateurs s'aventurent dans la région. En 1898, A. J. Stone parcourt le territoire à l'est du cap Lyon à la recherche de bœufs musqués et, de 1908 à 1912, l'explorateur canadien Vilhjalmur Stefansson se déplace le long de la côte du golfe Amundsen dans le cadre de son exploration de la région située entre le delta du Mackenzie et le golfe Coronation. Bien que des trappeurs de renard blanc suivent la trace des explorateurs et des baleiniers, on connaît mal l'étendue de leurs activités dans le parc, le cas échéant. L'arrivée des premiers trappeurs se traduit cependant par l'établissement d'interactions plus permanentes entre les cultures européenne et inuvialuit.

En 1930, la Compagnie de la Baie d'Hudson établit un poste de traite à Letty Harbour et y attire les Inuvialuit de la région. Le poste sera toutefois fermé en 1937 car l'achalandage y est insuffisant. En 1935, on fonde une mission catholique à Paulatuk, en partie en raison des gisements de charbon que l'on trouve le long de la rivière Hornaday, de l'accès à de plantureux stocks de poissons et de caribous, et de la proximité d'un bon port. De 1936 à 1954, la mission exploite un petit poste de traite et joue ainsi le rôle de centre religieux, social et économique. Les Inuit qui s'établissent à Paulatuk et dans la région de la baie Darnley sont principalement des Inuit du Mackenzie et de l'Alaska de l'ouest. En 1955, la plupart des gens abandonnent la

mission de Paulatuk pour déménager au cap Parry, où l'on a décidé de construire une station du Réseau avancé de pré-alerte (RAPA). La venue de cette station donne lieu à la création de postes permanents et de postes saisonniers dans le secteur de la construction. À la suite de la fermeture du poste de Paulatuk, le petit poste de traite à Letty Harbour est rouvert à la demande du gouvernement fédéral afin de répondre aux besoins des Inuit de Paulatuk.

L'ère moderne est marquée par le peuplement des six communautés de la région maintenant connue sous le nom de région désignée des Inuvialuit et par un passage de l'économie de subsistance à une économie fondée à la fois sur le travail salarié et les activités traditionnelles, modèle qui s'est perpétué jusqu'à aujourd'hui. Au milieu des années 1960, les gens de la région de la baie Darnley retournent à Paulatuk. C'est également à cette époque que le gouvernement y entreprend la construction de maisons, puis d'une école, d'un établissement de santé et d'autres installations modernes. Les six communautés de la région désignée des Inuvialuit comptent aujourd'hui 3,500 habitants.

Bien qu'ils dépendent d'une économie basée sur les salaires, bien des gens de Paulatuk tirent encore une bonne partie de leur subsistance de la terre. La plupart des chasseurs actifs ne font toutefois pas une utilisation intensive du parc. Les chasseurs, trappeurs et pêcheurs actuels exercent leurs activités principalement au nord-ouest de la communauté, en direction de la péninsule Parry, ainsi qu'au sud/sud-ouest, en direction du lac Tsoko et de la rivière Horton. Des chasses sportives commerciales ont également lieu dans ces régions et au nord de la communauté, sur la mer de glace. Les seules activités pratiquées dans le parc présentement, dans le nord-ouest de Tuktut Nogait, sont la pêche (principalement de l'omble chevalier), la chasse (au caribou) et un peu de piégeage. On pourrait toutefois assister dans le futur à une intensification des activités de subsistance dans le parc si l'on peut y confirmer la présence de populations viables d'ombles chevaliers en plus de celles de la rivière Hornaday.

Objectifs

- *Faciliter la recherche culturelle dans le parc.*
- *Promouvoir et faire connaître le patrimoine culturel de Tuktut Nogait.*
- *Attester comme il se doit du patrimoine et de la présence des populations inuvialuit et pré-inuvialuit dans le parc et les environs.*

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- mettre en œuvre des activités de recherche et de surveillance axées sur le patrimoine culturel conformément aux recommandations du Rapport sur les besoins en matière de recherche au parc national Tuktut Nogait;
 - recueillir, consigner et présenter les connaissances ancestrales des Inuvialuit concernant les ressources physiques, biologiques et culturelles du parc;
 - en partenariat avec le Programme de développement social inuvialuit et le Centre de ressources culturelles inuvialuit, faciliter les travaux de recherche sur les ressources culturelles, protéger les ressources culturelles et se servir des données y ayant trait aux fins de la gestion du parc et de l'interprétation;

- élaborer en partenariat avec le Programme de développement social inuvialuit et le Centre de ressources culturelles inuvialuit du matériel didactique sur les ressources culturelles de Tukut Nogait à l'intention des écoles de l'Arctique de l'Ouest;
- approfondir notre compréhension du patrimoine culturel du parc en effectuant des fouilles dans deux ou trois sites archéologiques clés (la garde des artefacts doit respecter le Protocole d'entente conclu par La Société régionale Inuvialuitet Parcs Canada), toutes les mesures prévues devant être prises avant que ne commencent les fouilles;
- collaborer avec les exploitants d'entreprises touristiques afin de permettre aux visiteurs de vivre une expérience optimale tout en assurant la protection des ressources culturelles, et encourager les exploitants à incorporer un volet culturel à la partie interprétative de leurs forfaits;
- recueillir et analyser des données sur l'histoire orale de Tukut Nogait et les intégrer dans le programme d'interprétation et de gestion du parc, ces données devant demeurer la propriété des Inuvialuit;
- en collaboration avec les organismes inuvialuit, gérer les lieux sacrés et les lieux fragiles sur le plan culturel conformément aux directives appropriées de Parcs Canada.

5.3 Programme de surveillance des ressources culturelles

Combiné au programme de surveillance écologique de Tukut Nogait, son programme de surveillance des ressources culturelles contribue à assurer la protection du patrimoine culturel du parc.

Objectifs

- *Mettre en œuvre un programme de surveillance à long terme des ressources culturelles de Tukut Nogait.*
- *Protéger les ressources culturelles contre toute perturbation, destruction ou dégradation d'origine naturelle ou anthropique.*

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- mettre en œuvre un programme de surveillance des ressources culturelles de Tukut Nogait prévoyant la collecte et l'analyse de données ainsi que l'établissement de rapports connexes;
 - élaborer des protocoles de surveillance et d'accès aptes à protéger les sites fragiles de toute perturbation d'origine anthropique, un accent spécial étant placé sur les sites les plus fréquentés;

- élaborer des protocoles qui énoncent clairement les méthodes de collecte utilisées dans le cadre des activités de surveillance des ressources culturelles ainsi que les méthodes d'analyse et de stockage des données recueillies, l'efficacité des activités de surveillance faisant l'objet d'une évaluation annuelle;
- élaborer et mettre en œuvre, au cours des deux premières années du plan, un programme de protection des ressources culturelles pour les sites archéologiques situés le long de la rivière Hornaday, programme qui assurera la surveillance de l'érosion naturelle et mettra l'accent sur la sensibilisation et la protection;
- faire appel à l'éducation et à la sensibilisation du public pour encourager les visiteurs du parc à éviter de perturber les sites.

Mise en valeur du patrimoine



Randonneur pédestre observant le canyon de la rivière Hornaday

6.0 Mise en valeur du patrimoine

6.1 Aperçu

Les parcs nationaux du Canada sont des lieux d'apprentissage. Ils ont beaucoup à nous raconter et il est important de faire connaître les richesses patrimoniales qu'ils abritent. Parcs Canada et le Conseil de gestion ont à cœur de faire découvrir le patrimoine écologique et culturel de Tuktut Nogait au plus grand nombre possible de personnes. Pour ce faire, ils comptent faire appel à des moyens aussi variés que les activités d'interprétation, les programmes de sensibilisation de la communauté, les activités d'apprentissage offertes aux jeunes, les initiatives menées en collaboration avec le système éducatif, les documents virtuels et en version papier,

ainsi que les expositions et les présentations. Parcs Canada et le Conseil de gestion espèrent ainsi permettre à tous de mieux comprendre leur origine et leur patrimoine.

Étant donné la faible fréquentation de Tuktut Nogait, la majorité des activités de mise en valeur du patrimoine seront mises en œuvre à l'extérieur du parc comme tel, que ce soit à l'intention des visiteurs préalablement à leur venue dans le parc, des étudiants et des résidants de la région, ou des nombreuses personnes de partout au Canada et dans le monde qui sont intéressées par le Nord canadien et par le passé unique de Tuktut Nogait. Actuellement, les activités de mise en valeur du patrimoine de Tuktut Nogait ont lieu à Inuvik, au bureau de Parcs Canada et au Centre de renseignements sur l'Arctique de l'Ouest exploité par le gouvernement territorial. Des programmes éducatifs portant sur les thèmes propres au parc national sont offerts chaque année dans les communautés de l'Arctique de l'Ouest.

Parcs Canada, le Conseil de gestion et les résidants de la communauté ont élaboré des expositions destinées au Centre d'accueil de la communauté de Paulatuk. Le Centre d'accueil n'a pas seulement pour mission d'accueillir les visiteurs à leur arrivée et à leur départ, mais aussi de servir d'incubateur culturel pour les Inuvialuit de la communauté de Paulatuk. Figureront au nombre des thèmes explorés au Centre l'histoire de Paulatuk ainsi que l'histoire naturelle et culturelle de la région. On y expose les œuvres d'artistes et d'artisans de Paulatuk.

Le programme de mise en valeur du patrimoine de Tuktut Nogait s'inspirera de la stratégie nationale de communication externe de Parcs Canada, intitulée « Aux Canadiens de participer », pour faire savoir à tous les Canadiens ce que le parc a à leur raconter. Des moyens diversifiés seront utilisés pour informer la population : relations avec les médias, relations publiques, activités de sensibilisation et d'interprétation, tourisme et commercialisation, ainsi que renseignements à l'intention des visiteurs et du grand public.

Les programmes d'interprétation et de sensibilisation s'inspireront des objets de l'Entente Tuktut Nogait et des principes inhérents à l'énoncé de vision de Tuktut Nogait. Les messages clés porteront, dans un premier temps, sur les thèmes communs à plusieurs parcs au sein du réseau de parcs nationaux et, dans un second temps, sur des thèmes propres au parc national Tuktut Nogait et à son patrimoine écologique et culturel.

Parcs Canada s'engage également à aider les résidants locaux à rechercher et exploiter des activités d'interprétation et de mise en valeur du patrimoine aptes à contribuer au bien-être économique de la communauté et de ses membres.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ▶ Fournir à la population des occasions de découvrir, comprendre et apprécier la valeur naturelle, culturelle et économique de Tuktut Nogait.
- ▶ Encourager les citoyens à participer à la protection et à la mise en valeur de notre patrimoine.

6.2 Publics-cibles

Le programme de mise en valeur du patrimoine de Tuklut Nogait s'adressera aux publics-cibles suivants :

- Inuvialuit;
- Dénés du Sahtu;
- Inuit du Nunavut occidental;
- visiteurs faisant un séjour de plusieurs jours;
- visiteurs faisant un séjour d'une seule journée;
- internautes et voyageurs virtuels de partout dans le monde qui aiment à se renseigner sur l'Arctique par l'intermédiaire de médias divers (livres, magazines, sites Web, présentations locales, vidéos et documentaires);
- membres des communautés locales et régionales;
- résidents des Territoires du Nord-Ouest;
- écoles de la région de l'Arctique de l'Ouest;
- milieu de l'enseignement à l'échelle nationale par l'intermédiaire du programme Parcs Canada dans les écoles;
- entreprises du secteur touristique et pourvoyeurs;
- compagnies de vols nolisés;
- presse écrite et électronique;
- chercheurs;
- public canadien et international.

6.3 Mise en valeur du patrimoine – Thèmes et récits

6.3.1 *Thèmes*

Les différents volets du programme de mise en valeur du patrimoine de Tuklut Nogait porteront tous sur les grands thèmes suivants.

Intégrité écologique : Tuklut Nogait est une aire protégée faisant partie d'un écosystème régional et circumpolaire plus vaste. La protection de son intégrité écologique ne peut être assurée que par la collaboration et par une intendance partagée par Parcs Canada, le Conseil de gestion, les autres ministères concernés, les organismes inuvialuit, les visiteurs, les communautés, les partenaires de gestion participative, les entreprises du secteur du tourisme et le grand public.

Culture autochtone – Hier et aujourd'hui : Les Inuvialuit et leurs ancêtres pratiquent dans Tuklut Nogait des activités traditionnelles telles que la chasse, la pêche, le piégeage et les voyages depuis des temps très anciens et ils continuent de le faire aujourd'hui. Tuklut Nogait met en valeur la culture vivante des Inuvialuit et leur relation intime avec le terroir. Tout en s'adonnant toujours à leurs activités traditionnelles, les peuples autochtones ont su tirer parti des nouvelles technologies et de l'évolution de l'économie et sont en mesure de conserver leurs traditions tout en s'adaptant au monde moderne.

Gestion participative : Tuklut Nogait a été créé aux termes d'une entente entre le Canada, les Inuvialuit et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Il fait l'objet d'une gestion

concertée par l'intermédiaire du Conseil de gestion, et conformément à la Convention définitive des Inuvialuit et aux structures de gestion participative mises en place en vertu de celle-ci. Il importe de souligner la relation unique entre les organismes autochtones et les gouvernements fédéral et territorial à laquelle donne lieu l'établissement des parcs nationaux du Nord du Canada.

Réseau d'aires protégées : Tuktut Nogait est un parc national qui fait partie d'un réseau pancanadien de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Il est l'une des nombreuses aires protégées que l'on trouve dans les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut. Chacun des parcs du réseau contribue à mieux faire apprécier aux Canadiens et aux citoyens des autres pays la richesse géographique et culturelle du Canada.

Identité : Le parc national Tuktut Nogait est représentatif de nombre des valeurs propres à la région naturelle des collines de la toundra. Des programmes d'interprétation mettront en valeur le caractère spécial et les caractéristiques propres à la région, les processus qui ont modelé et continuent de modeler le paysage, l'influence de son climat sur la flore et la faune ainsi que l'histoire de ses occupants et son rôle actuel dans le tissu de la société canadienne. Son paysage arctique et ses caractéristiques sauvages constituent un legs durable qui renforce notre identité en tant que Canadiens et citoyens d'un pays nordique.

6.3.2 Récits interprétatifs

Le programme de mise en valeur du patrimoine de Tuktut Nogait sera axé sur les récits interprétatifs suivants :

- les écosystèmes de la toundra et de la région naturelle des collines de la toundra;
- la géologie, le climat et la géomorphologie des lieux, notamment des canyons spectaculaires des rivières Brock, Roscoe et Hornaday;
- le troupeau de caribous de Bluenose-Ouest, son importance du point de vue écologique et culturel et le fait que le motif premier de la création du parc était la protection de l'habitat de mise bas de ce troupeau;
- la flore et la faune indigènes du parc, notamment les espèces en péril;
- l'évolution culturelle de la région de l'Arctique de l'Ouest au fil des millénaires et jusqu'à aujourd'hui, notamment l'histoire des Inuvialuit, des Inuit et des Déné;
- l'activité humaine dans l'ère moderne, notamment les activités récréatives telles que la randonnée pédestre, l'observation de la faune et le canotage;
- la création de Tuktut Nogait aux termes d'une entente entre les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest et les Inuvialuit;
- la gestion participative comme occasion pour les représentants d'agences et d'organismes divers de travailler ensemble et d'apprendre les uns des autres.

6.4 Mise en valeur du patrimoine - Objectifs et mesures clés

Objectif

- *Travailler de concert avec les autres organismes régionaux à diffuser auprès d'un plus large auditoire des messages clés concernant l'intégrité écologique et le patrimoine culturel du parc.*

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- déterminer les besoins et les attentes des publics-cibles en matière d'interprétation et de sensibilisation;
 - exploiter les thèmes propres à Tuktut Nogait pour élaborer des messages à saveur culturelle, économique et environnementale destinés aux résidants de la région de l'Arctique de l'Ouest et à l'ensemble des Canadiens;
 - transmettre aux partenaires de gestion participative et au grand public des renseignements sur la gestion écosystémique et le patrimoine culturel au moyen de publications, de matériel didactique, de visites scolaires, d'Internet, de visites sur le terrain, d'expositions d'interprétation, d'affiches, de brochures et de présentations au sein des communautés;
 - travailler en collaboration avec les autres organisations de la région de l'Arctique de l'Ouest pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives d'éducation et de communication;
 - cibler des publics qui ont un effet multiplicateur (représentants de la presse touristique, producteurs de documentaires, enseignants, associations de tourisme, pourvoyeurs);
 - tenir à jour le site Web de Tuktut Nogait et explorer des façons novatrices d'attirer les visiteurs virtuels et d'exploiter pleinement les possibilités qu'offre le site comme outil de sensibilisation;
 - collaborer avec les autres unités de gestion du Nord de Parcs Canada afin d'élaborer à l'intention de la population du sud du pays des messages et des thèmes pouvant être incorporés aux programmes d'études;
 - mener à terme les projets d'histoire orale et préparer, en utilisant divers supports visuels, des documents accessibles à l'intention des Inuvialuit, des résidants locaux et des Canadiens en général.

Objectif

- *Intéresser la jeunesse locale à Tuktut Nogait.*

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- confier à des membres du personnel la coordination de visites dans les écoles afin de mieux faire connaître et de promouvoir le mandat de Parcs Canada et l'importance de Tuktut Nogait;

- aider les enseignants à élaborer du matériel didactique sur la bonne intendance de l'environnement, en prenant appui sur le programme scolaire des Territoires du Nord-Ouest;
- offrir aux jeunes l'occasion de travailler dans le parc et de le visiter en mettant sur pied des camps de vacances pour adolescents, des programmes d'encadrement et des programmes d'emploi.

Objectif

- *Convier les visiteurs à comprendre, apprécier à sa juste valeur et protéger le parc national Tukut Nogait, à prendre des mesures pour assurer leur propre sécurité lors de leur séjour dans le parc et à soutenir les entreprises associées au parc.*

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés
- continuer de fournir aux visiteurs éventuels des renseignements sur le parc, des services d'inscription obligatoire et des services de planification personnalisée;
 - mettre des renseignements explicatifs et un programme de formation à la disposition des entreprises associées au parc (p. ex. compagnies aériennes, guides et pourvoyeurs).

Objectif

- *Faciliter la participation des Inuvialuit à la mise en valeur du patrimoine et à l'écotourisme.*

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés
- étudier avec les intervenants inuvialuit en matière de tourisme, la Société de collectivité de Paulatuk et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest la mise sur pied d'un programme communautaire de formation des guides-interprètes;
 - travailler en collaboration avec les organismes inuvialuit et l'industrie du tourisme à l'élaboration de documents de préparation au voyage, de sensibilisation et de promotion portant sur les activités offertes par le parc aux touristes;
 - travailler avec les exploitants d'entreprises touristiques afin de déterminer les atouts et les lacunes de la région en matière touristique;
 - en partenariat avec la communauté de Paulatuk, faire du centre d'accueil un endroit où les résidents de la communauté et les autres visiteurs pourront prendre conscience du patrimoine local et où les résidents de la communauté pourront en toute liberté explorer des formes nouvelles et anciennes d'expression culturelle;

- offrir aux habitants de Paulatuk et des autres communautés locales la possibilité de travailler dans le parc à titre de bénévoles, d'employés ou d'entrepreneurs ou encore de participer à des camps et à des événements spéciaux;
- continuer d'offrir des programmes de formation sur les techniques de plein air et de communication ayant trait au secteur touristique, mais pouvant aussi être utiles dans d'autres carrières et favoriser l'adoption d'un mode de vie plus sain.

Accès au parc et services à l'intention des visiteurs



Des enfants de Paulatuk se préparent à se rendre au parc

7.0 ACCÈS AU PARC ET SERVICES À L'INTENTION DES VISITEURS

Le visiteur prêt à se déplacer pour se rendre au parc national Tuktut Nogait y est récompensé par une expérience incomparable de la nature sauvage. Le parc offre un choix presque illimité de sentiers de randonnée pédestre et de sites de camping adjacents à des rivières, lacs et cours d'eau. Le visiteur³ a l'occasion d'y observer des espèces fauniques n'ayant que peu d'expérience

³ Veuillez noter que, tout au long du présent plan directeur, le terme « visiteur » et les règles concernant l'utilisation que les visiteurs sont autorisés à faire de Tuktut Nogait ne s'appliquent ni aux Inuvialuit ni à l'exercice de leurs droits de récolte dans le Parc. Voir la section 2.2.

de l'homme, sinon aucune, et d'y voir des caribous venir brouter à proximité des camps ou s'approcher avec curiosité. Le visiteur y est entièrement maître de son destin, dans un décor dénué de tout bâtiment ou structure. Les hommes y ont pourtant laissé leur trace : les nombreux sites archéologiques du parc sont les témoins silencieux du passage d'autres voyageurs qui, dans un lointain passé, ont eux aussi parcouru les terres qui constituent aujourd'hui le parc national Tuktut Nogait et y ont dressé leur camp.

Tuktut Nogait est toutefois un parc national caractérisé par son éloignement, auquel il est coûteux d'avoir accès. Très peu de gens ont visité le parc au cours des dernières années. La difficulté pour les planificateurs consiste à concilier les objectifs d'accroissement de la fréquentation et de développement de l'écotourisme avec la protection de l'intégrité écologique de Tuktut Nogait. Convaincus que ces objectifs ne sont pas inconciliables, Parcs Canada et le Conseil de gestion sont résolus à tout mettre en œuvre pour maximiser les retombées économiques et communautaires que peuvent avoir la fréquentation du parc et le tourisme.

OBJECTIF STRATÉGIQUE

► *Offrir aux visiteurs de Tuktut Nogait l'occasion de s'adonner à des activités récréatives de toute première qualité en milieu sauvage qui favorisent la compréhension et l'appréciation des ressources naturelles et culturelles du parc, ainsi que leur protection à long terme.*

Objectifs

- *Accroître la fréquentation du parc.*
- *Promouvoir l'adoption de pratiques durables en matière de tourisme.*
- *Promouvoir des expériences enrichissantes et la sécurité de la population en mettant des renseignements appropriés à la disposition des visiteurs et des forfaitistes.*
- *Promouvoir la pratique d'activités appropriées et sécuritaires qui ne compromettent pas l'intégrité écologique et culturelle du parc, ni l'exercice des droits de récolte des Inuvialuit à l'intérieur du parc.*
- *Encourager les visiteurs à s'adonner à des activités qui leur permettent de comprendre le parc et de l'apprécier.*
- *Travailler en collaboration avec les autres intervenants, et en particulier les organismes inuvialuit, afin d'offrir aux visiteurs des services appropriés de haute qualité.*
- *Fournir aux visiteurs du parc les services et les installations d'urgence, le cas échéant, nécessaires pour leur permettre de vivre l'expérience la plus riche possible sans compromettre l'intégrité des ressources naturelles et culturelles que Tuktut Nogait a pour objet de protéger.*

Parcs Canada et le Conseil de gestion considèrent que les personnes faisant un séjour d'un ou plusieurs jours à Tuktut Nogait peuvent pratiquer les activités suivantes :

- excursion pédestre
- camping
- canot
- traîneau à chiens
- randonnée pédestre
- observation de la nature, observation d'oiseaux, photographie
- pique-niques
- descente de rivière en radeau
- visite de points d'intérêt
- programmes d'interprétation
- kayak
- randonnée en ski
- raquette
- pêche sportive

Conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et à ses règlements d'application, Parcs Canada et le Conseil de gestion étudieront au cas par cas les autres activités compatibles avec le maintien de l'intégrité écologique de Tuktut Nogait avant de les autoriser. Les activités d'un jour présentent de nombreuses difficultés pour la gestion, risquant de nécessiter le transport d'un nombre relativement élevé de personnes vers les sites de prédilection du parc.

Parcs Canada et le Conseil de gestion assurent la gestion des activités récréatives en s'inspirant d'un certain nombre de textes de loi et de documents d'orientation, de même que de la Convention définitive des Inuvialuit et de l'Entente Tuktut Nogait. Il pourrait toutefois se révéler nécessaire d'élaborer des lignes directrices et des règlements s'appliquant expressément aux séjours d'une journée et de plus d'une journée avant que ne se termine la période d'application du présent plan directeur. En pareil cas, Parcs Canada et le Conseil de gestion élaboreront les lignes directrices et les règlements en question en tenant compte des objets énoncés dans l'Entente Tuktut Nogait, ainsi que de toute autre considération utile.

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

Pour ce qui concerne les activités des visiteurs :

- Mesures clés**
- évaluer si la pratique des activités récréatives dans les zones envisagées est compatible avec la mise en valeur du patrimoine du parc, la protection des ressources, la sécurité publique et l'application éventuelle de la loi;
 - au besoin pendant la période d'application du présent plan directeur, élaborer des lignes directrices et des règlements concernant les séjours d'une journée ou plus à l'intérieur de Tuktut Nogait;
 - en attendant, étudier au cas par cas les activités proposées pour les séjours d'une journée et de plus d'une journée;
 - dans le cadre du Plan de développement communautaire pour Paulatuk, étudier les stratégies de développement du tourisme et de commercialisation en collaboration avec les organismes communautaires et inuvialuit et avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest;
 - travailler en collaboration avec les exploitants d'entreprise touristique, et plus particulièrement les exploitants inuvialuit, afin de mettre sur pied ou de faciliter et de promouvoir des circuits d'écotourisme dans le parc, tout en réduisant au minimum leur effet perturbateur sur l'exercice des droits de récolte des Inuvialuit;
 - continuer de surveiller la fréquentation du parc par les visiteurs, le type d'activités qu'ils y pratiquent et leur satisfaction des visiteurs (*voir le tableau 3*).

Pour ce qui concerne l'infrastructure :

- Mesures clés**
- surveiller les activités pratiquées et l'utilisation qui est faite du parc et déterminer s'il y a lieu d'y construire des refuges couverts et des installations d'urgence;

 - étudier au cas par cas la possibilité de construire d'autres installations (commerciales ou à l'usage de Parcs Canada) si le Conseil de gestion et Parcs Canada le jugent nécessaire ou souhaitable pour atteindre les objectifs de l'Entente Tuktut Nogait et de Parcs Canada;

 - évaluer les possibilités quant à la prestation de services de naturaliste et de guide et d'autres services et installations d'interprétation et d'éducation avant ou pendant le prochain examen du plan.

Tableau 3. Indicateurs de l'activité humaine

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT/MESURES
<p>Offrir aux visiteurs la possibilité de pratiquer des activités de qualité compatibles avec les objectifs de protection de l'intégrité écologique et commémorative.</p>	<p>Niveaux et habitudes de fréquentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visiteurs • Nombre de nuitées • Nombre de journées • Origine des visiteurs • Activités • Habitudes temporelles et spatiales de fréquentation <p>Caractère approprié des activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conformément aux critères établis <p>Degré de satisfaction à l'égard des activités récréatives offertes.</p> <p>Degré de satisfaction à l'égard de la qualité des services et des installations.</p> <p>Degré de satisfaction à l'égard des programmes d'interprétation et de sensibilisation.</p> <p>Degré de compréhension des messages clés.</p>	<p>À déterminer</p> <p>100 % des activités favorisent l'atteinte des objectifs du parc en matière d'expérience vécue par les visiteurs et sont conformes aux critères établis dans le plan directeur.</p> <p>85 % des visiteurs sont « satisfaits » et 50 % « très satisfaits » de leur expérience récréative</p> <p>85 % des visiteurs sont « satisfaits » et 50 % « très satisfaits » de leur expérience récréative</p> <p>85 % des visiteurs sont « satisfaits » et 50 % « très satisfaits » de leur expérience récréative</p> <p>75 % des visiteurs connaissent les messages clés</p>	<p>Système d'inscription en place</p> <p>Surveillance continue par le personnel du parc</p> <p>Un sondage annuel est réalisé. On a peaufiné la méthodologie en 2004 afin de maximiser le taux de réponse. On a examiné les questions afin de s'assurer que les mesures de la satisfaction de la clientèle sont comparables avec les mesures de l'activité humaine à l'échelle nationale.</p>

7.1 Accès par voie aérienne

Étant donné l'éloignement de Tukut Nogait et l'absence d'infrastructure routière, la façon la plus simple et la plus usuelle d'y avoir accès est par voie aérienne. Les aéronefs seront donc autorisés à se poser sur des aires d'atterrissage désignées à l'intérieur du parc. Parcs Canada et le Conseil de gestion sélectionneront ces aires en consultation avec les intervenants de l'industrie régionale du tourisme, les compagnies de vols nolisés, les organismes inuvialuit concernés et le grand public. Le premier critère considéré aux fins de la sélection de ces aires sera la sécurité publique. De plus, les aires seront sélectionnées de façon à réduire le plus possible les répercussions sur les ressources naturelles et culturelles, sur les autres utilisateurs du parc et sur les Inuvialuit exerçant leurs droits de récolte, tout en permettant d'accéder par voie aérienne à des secteurs du parc aptes à optimiser la qualité de l'expérience vécue tant par les visiteurs d'un jour que par les excursionnistes effectuant un séjour de plusieurs jours.

Parcs Canada et le Conseil de gestion sont résolus à faire en sorte que les aéronefs perturbent le moins possible la faune, tout en permettant aux visiteurs d'accéder à des sites où ils peuvent vivre une riche expérience en milieu sauvage. Les exigences relatives à l'accès par voie aérienne et à l'altitude de vol seront déterminées en fonction des lignes directrices établies par le Comité d'étude des répercussions environnementales (Comité d'étude des répercussions environnementales, 2004). Le principal outil utilisé pour gérer cette question devrait être la mise en œuvre d'un programme d'éducation et de sensibilisation à l'intention des visiteurs et des compagnies de vols nolisés.

Objectif

- *Désigner à l'intérieur du parc des aires d'atterrissage qui garantissent aux visiteurs un accès sécuritaire tout en limitant le plus possible les répercussions.*

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- étudier différents sites à l'intérieur du parc susceptibles d'être désignés aires d'atterrissage en vertu du Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux, et consulter les intervenants de l'industrie régionale du tourisme, les compagnies de vols nolisés, les organismes inuvialuit concernés et le public quant aux options qu'il convient de retenir;
 - souligner aux compagnies de vols nolisés et aux visiteurs l'importance d'observer les lignes directrices établies concernant le survol du parc afin de limiter le plus possible les répercussions sur la faune et les utilisateurs;
 - limiter le plus possible les répercussions des vols effectués pour le besoin de l'exploitation du parc, de la réalisation de travaux de recherche et de l'accès au parc par les visiteurs.

7.2 Gestion des risques pour les visiteurs

Les visiteurs de Tuktut Nogait doivent être pleinement conscients de l'isolement du parc et des possibilités limitées en matière d'opérations de recherche et de sauvetage. Les visiteurs s'exposent à de nombreux dangers liés notamment à la rigueur du climat, aux difficultés propres au terrain, à l'absence de refuges et de bois de chauffage, au risque d'hypothermie et aux rencontres avec les animaux sauvages. Il est donc essentiel que les visiteurs planifient soigneusement leur excursion afin de pouvoir en profiter pleinement et en toute sécurité. En matière de prestation de services, Parcs Canada met la priorité sur les programmes de prévention, de sensibilisation et d'information mis en œuvre en partenariat avec les spécialistes de la commercialisation du tourisme, les exploitants d'entreprise touristique et les pourvoyeurs.

Objectif

- Continuer de diffuser des messages appropriés sur la sécurité et de maintenir une capacité d'intervention compatible avec la géographie et l'éloignement du parc.
- Continuer de mettre en œuvre le plan de sécurité publique pour le parc et de le soumettre à un examen annuel.

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- veiller à ce que le souci de la sécurité publique soit au cœur de la planification et de la prestation de tous les programmes;
 - promouvoir, tenir et surveiller le système d'inscription du parc;
 - veiller à ce que les visiteurs soient conscients des dangers et des risques associés à une visite de Tuktut Nogait, du fait qu'ils sont responsables de leur propre sécurité, ainsi que de la planification et de la forme physique nécessaires pour faire une excursion sécuritaire;
 - mettre à jour chaque année la trousse d'information destinée aux visiteurs;
 - préparer et mettre à jour périodiquement une série de descriptions d'itinéraires de randonnée pédestre et de guides sur les rivières afin d'aider les visiteurs à faire une excursion plaisante et sécuritaire et à mieux comprendre le parc;
 - continuer de fournir des services de recherche et de sauvetage et de maintenir une capacité d'intervention compatible avec le type d'activités dont la pratique est encouragée dans le parc;
 - travailler en collaboration avec les organismes régionaux et nationaux d'intervention d'urgence afin de faire en sorte que le programme de sécurité publique du parc s'intègre dans le réseau régional;
 - passer en revue chaque année le plan de sécurité publique de Tuktut Nogait et réviser les lignes directrices opérationnelles.

Gestion des données et de l'information



Le canyon de la rivière Hornaday en hiver

8.0 GESTION DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION

Il est possible d'obtenir de l'information sur les ressources naturelles et culturelles de Tuktut Nogait de sources diverses. On peut notamment mentionner les études réalisées par Parcs Canada et divers groupes et agences, les données de surveillance, les connaissances locales et ancestrales, et les données historiques. Afin d'assurer une utilisation efficace de ces données et de limiter le plus possible les doubles emplois, il est essentiel de les organiser et d'en faciliter la consultation par les planificateurs et les gestionnaires des ressources. Il reste encore d'importantes lacunes à combler avant que l'on ne dispose des données nécessaires à la prise de décisions éclairées. Il serait impossible, sans une gestion efficace de l'information, de mener les activités de surveillance et d'établissement de rapports à l'intention des intervenants de Parcs Canada et du public.

Objectif

- *Élaborer et tenir à jour une base de données complète sur les ressources naturelles et culturelles de Tuktut Nogait ainsi que sur les caractéristiques de ses visiteurs.*

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- élaborer des protocoles de collecte de données et de stockage des données recueillies dans le cadre des activités de recherche, de surveillance et de mise en valeur du patrimoine;
 - dans la mesure du possible, utiliser ou adapter les protocoles de collecte et de stockage normalisés élaborés par les organismes nationaux et internationaux reconnus;
 - dans la mesure du possible, coordonner les activités de collecte et l'échange de renseignements avec les organismes de gestion participative, les chercheurs universitaires et les autres organismes gouvernementaux afin :
 1. de réduire le plus possible les doubles emplois;
 2. de combler les lacunes de la base de connaissances actuelle;
 3. de favoriser le partage des coûts afférents aux activités visées;
 - doter Tuktut Nogait des outils nécessaires pour exploiter la technologie du SIG et recueillir des données géoréférencées qui, une fois intégrées et analysées, serviront à déterminer les mesures à prendre au titre de la protection, du maintien et de la mise en valeur des ressources naturelles et culturelles du parc;
 - mettre à jour les métadonnées sur les renseignements recueillis pour :
 1. assurer un suivi et un catalogage fiables et efficaces des données au sein de Parcs Canada, conformément aux normes établies;
 2. faciliter la consultation tant à l'interne qu'à l'externe des données actives et archivées (« externe » s'entend de tous les organismes autres que Parcs Canada);
 - develop élaborer une base de données sur les profils d'activité humaine dans le parc.

Installations du parc



Camping sur la rive de la rivière Hornaday

9.0 INSTALLATIONS DU PARC

9.1 Gestion des installations

Parcs Canada exploite à Paulatuk un bureau administratif et un centre d'accueil, un atelier/garage, une résidence pour le personnel, ainsi qu'un pied-à-terre pour le personnel du parc. On ne trouve aucune installation ni structure permanente à l'intérieur de Tuktut Nogait et le présent plan directeur ne prévoit pour l'instant la construction d'aucune installation ni structure au cours de sa période d'application. Le Conseil de gestion et Parcs Canada pourraient cependant étudier au cas par cas la possibilité de construire des installations s'ils le jugent nécessaire ou souhaitable pour atteindre les objectifs de l'Entente Tuktut Nogait et de Parcs Canada. On traite de la question des abris d'urgence à la section 7, intitulée Accès au parc et services à l'intention des visiteurs.

9.2 Système de gestion de l'environnement

Comme le gouvernement du Canada souscrit au concept de gérance environnementale, tous les ministères et organismes gouvernementaux respectent ou dépassent les exigences des lois et règlements en matière d'environnement, adoptent les meilleures pratiques environnementales et élaborent et mettent en œuvre un système de gestion environnementale efficace. Un système de gestion de l'environnement (SGE) aide Parcs Canada à appliquer le concept de gérance environnementale au moment de prendre des décisions.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ▶ *Les activités, les services et les produits de Parcs Canada témoignent de pratiques respectueuses de l'environnement.*
- ▶ *Les visiteurs souscrivent aux principes de gérance environnementale et de durabilité.*

Objectifs

- *Améliorer le rendement écologique de Parcs Canada en élaborant et en mettant en œuvre un système de gestion de l'environnement.*
- *Donner l'exemple en faisant connaître le rendement écologique du parc aux intervenants et à la population du Canada.*
- *Travailler de concert avec les résidents et les visiteurs afin de les encourager à soumettre leurs activités à des normes environnementales élevées.*

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- appliquer le plan de gestion de l'environnement de l'Unité de gestion de l'Arctique de l'Ouest dans tous les aspects de la gestion de Tuktut Nogait;
 - intégrer le thème de la gérance environnementale aux présentations et aux programmes destinés aux écoles;
 - veiller à ce que les visiteurs reçoivent des renseignements de voyage, bien avant leur visite et immédiatement avant qu'ils ne s'aventurent dans le parc, dans les bureaux de Parcs Canada; les feuillets d'information décrivent les techniques d'écocivisme et incitent les visiteurs à les adopter au cours de leur excursion dans l'Arctique.

Partenariats et participation du public



Personnel du parc et jeunes de Paulatuk participant à un camp dans le parc

10.0 PARTENARIATS ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Parcs Canada et le Conseil de gestion sont résolus à continuer de faire participer le public à la gestion de Tuktut Nogait. La collaboration avec les organisations inuvialuit, les organismes de gestion participative et le public est la pierre angulaire de la gestion efficace du parc. Pendant la période d'application du présent plan directeur, divers groupes et citoyens seront invités à formuler des commentaires concernant la mise en œuvre des recommandations du plan.

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris les engagements suivants :

- Mesures clés**
- participer régulièrement aux réunions des organismes de gestion participative et des organisations communautaires afin de les tenir au fait des initiatives en cours;
 - produire un rapport quinquennal sur l'état de Tuktut Nogait;
 - produire un rapport annuel sur les activités de recherche et de surveillance à l'intention du personnel du parc et de ses partenaires de gestion.

Zonage du parc



Randonneur admirant le canyon fente de la rivière Hornaday

11.0 ZONAGE DU PARC

11.1 Le zonage dans les parcs nationaux

Le zonage est une approche intégrée de classification des aires terrestres et marines en fonction :

- de la protection à assurer aux ressources culturelles et aux écosystèmes, et
- de leur capacité à se prêter à des activités récréatives.

Le système de zonage permet de définir un cadre pour l'application régionale des principes directeurs et des programmes ayant trait notamment à la gestion des ressources, à la détermination des activités autorisées, à la gestion de l'activité humaine et à la recherche.

Il est possible que certaines aires exigent une attention ou une gestion spéciales qui ne sont pas prévues dans les différents types de zones. Le plan directeur du parc peut donc désigner à l'intérieur de chaque zone des aires culturellement et écologiquement fragiles et établir des lignes directrices concernant leur protection et leur utilisation.

11.2 Le zonage dans le parc national tuktut nogait

Les dispositions relatives au zonage, qui sont incluses dans le plan directeur en application de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, constituent un moyen d'atteindre les objectifs du parc. Le zonage n'empêche toutefois pas les activités de récolte par les Autochtones, la fréquentation du parc ni la mise sur pied de circuits d'écotourisme. Nous avons vu à la section 2.2 que la Convention définitive des Inuvialuit confère à ces derniers le droit de pratiquer la récolte de subsistance dans les limites de Tuktut Nogait. Les zones définies le sont pour la durée du plan, mais peuvent être redéfinies dans le cadre du processus d'examen quinquennal. Toute modification au zonage du parc au cours de la période d'application du plan représente un amendement majeur au plan directeur et doit donner lieu à une évaluation environnementale, à la publication d'un avis et à une consultation de la population.

Tuktut Nogait est l'un des plus récents parcs nationaux du Canada. Il a été créé sur la recommandation des Inuvialuit et du Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.), dans un esprit de collaboration entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les Inuvialuit. Les Inuvialuit et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest souhaitent développer une industrie de l'écotourisme qui prenne appui, du moins en partie, sur les trois parcs nationaux (Aulavik, Ivvavik et Tuktut Nogait) situés dans la région désignée des Inuvialuit. L'écotourisme en est toutefois encore à ses balbutiements dans cette région et les autorités inuvialuit ont demandé que soit reporté le zonage de Tuktut Nogait jusqu'à ce que les profils d'activité des visiteurs du parc et les possibilités s'offrant aux promoteurs de l'écotourisme soient mieux définis.

Parcs Canada et le Conseil de gestion se sont rendus à ces arguments. Considérant que le développement avisé de l'écotourisme est compatible avec la protection de l'intégrité écologique de Tuktut Nogait et peut même la favoriser, ils entendent étudier les habitudes de fréquentation, reporter le zonage du parc et tenir des consultations à ce sujet lors du prochain examen du plan.

À mesure que la fréquentation du parc augmentera et que les possibilités s'offrant à l'industrie de l'écotourisme seront mieux cernées, on disposera de plus de renseignements. L'analyse des données recueillies dans le cadre des programmes de recherche et de surveillance permettra de mieux comprendre les profils d'activité des visiteurs (notamment de déterminer les activités et les itinéraires privilégiés), les attentes des visiteurs, leurs caractéristiques démographiques et les répercussions éventuelles de la fréquentation sur l'intégrité écologique. En attendant, le plan directeur définit les activités que les visiteurs peuvent pratiquer et les sites auxquels ils peuvent avoir accès. Il prévoit en outre la mise en œuvre d'un programme de recherche et de surveillance portant sur les ressources naturelles et culturelles et celle de travaux de recherche en science sociale sur la fréquentation. Parcs Canada et le Conseil de gestion ont confiance que ces mesures, complétées au besoin par des mesures de réglementation, sont aptes à assurer la protection de l'intégrité écologique de Tuktut Nogait.

Parcs Canada s'engage à procéder en étroite collaboration avec le Conseil de gestion à une étude complète du zonage de Tukut Nogait lors du prochain examen du plan. Une fois que les partenaires auront été consultés relativement aux options de zonage qui s'offriront, des dispositions relatives au zonage seront incluses dans la prochaine version du plan directeur.

Sur l'avis du Conseil de gestion, Parcs Canada a pris l'engagement suivant :

- Mesure clé**
- examiner les options qui s'offrent en matière de zonage en consultation avec les organismes de gestion participative, les organisations inuvialuit et le grand public, et ce avant la première refonte du plan directeur, et incorporer des dispositions relatives au zonage dans le prochain plan directeur.

Résumé du rapport d'évaluation environnementale



Canyon fente de la rivière Hornaday

12.0 RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le présent plan directeur a fait l'objet d'une évaluation environnementale conformément à la « Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes ». Pour faire en sorte que les répercussions environnementales des initiatives prévues puissent être étudiées comme il se doit avant que ne soient prises des décisions irrévocables, cette évaluation a porté sur la version provisoire du plan directeur.

L'évaluation environnementale a porté sur les effets cumulatifs des recommandations proposées sur huit éléments clés définis dans le plan directeur : la faune, la végétation et les sols, les écosystèmes aquatiques, le climat, les visiteurs, l'utilisation traditionnelle et les ressources culturelles. Elle a permis de déterminer un certain nombre d'effets cumulatifs dont il faut tenir compte avant de mettre le plan en œuvre. Ainsi, les évaluations environnementales détaillées des aires d'utilisation diurne doivent étudier les répercussions d'une intensification du trafic aérien sur la faune et sur la qualité de l'expérience vécue par les visiteurs. Les aires d'utilisation diurne et les aires d'atterrissage feront par ailleurs l'objet d'une utilisation plus intensive, ce qui aura des répercussions plus marquées sur la végétation et le sol. Il faudra se pencher sur les éventuelles répercussions à l'aide d'évaluations environnementales avant d'ouvrir de telles aires. Comme on dispose de peu de renseignements sur les profils d'activité des visiteurs et sur leurs répercussions éventuelles sur les écosystèmes, il sera important de mettre en œuvre un programme de surveillance afin de recueillir les renseignements nécessaires à la prise des décisions de gestion dans le futur. La mise en œuvre du plan directeur aura toutefois aussi des effets cumulatifs positifs. Non seulement le programme de recherche et de surveillance permettra-t-il d'acquérir une meilleure connaissance des écosystèmes et d'améliorer la qualité de l'expérience vécue par les visiteurs, mais les protocoles de surveillance, le système d'information géographique, les bases de données et la publication des résultats de recherche contribueront tous à la protection de l'intégrité écologique. Les données recueillies dans le cadre du programme de recherche et de surveillance aideront ainsi les générations futures à mieux protéger le parc.

Certaines des propositions décrites dans le plan directeur sont de nature conceptuelle et les projets concrets à l'élaboration desquels elles donneront lieu devront être évalués aux termes de la Convention définitive des Inuvialuit ou de *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Les mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi nécessaires seront déterminées au fur et à mesure que les propositions passeront de la phase conceptuelle à celles de la conception et de la mise en œuvre.

L'évaluation environnementale a permis de déterminer que les répercussions environnementales néfastes que pourraient avoir les propositions énoncées dans le présent plan directeur peuvent être atténuées et seront négligeables.

Glossaire



Jeunes de Paulatuk dansant au tambour sur la toundra

13.0 GLOSSAIRE

Conservation : Gestion des peuplements fauniques et de leur habitat en vue d'assurer le maintien de la qualité de ces ressources, notamment de leur productivité optimale à long terme, ainsi que l'efficacité d'exploitation des ressources fauniques (définition de la CDI).

Convention définitive des Inuvialuit : Convention ayant réglé la revendication territoriale des Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest (CDI).

Écosystème : Groupe d'organismes et des cycles, processus, structures et flux d'énergie qui les accompagnent. Les écosystèmes sont des systèmes d'organismes et d'espèces qui interagissent, y compris les humains, et leurs environnements non biologiques. Par exemple, un écosystème de toundra est composé de bœufs musqués, de loups, de lemmings, de gens, de lichens, de mousses, d'arbustes, d'herbes, d'hivers glacés et longs, de rivières, de pluie, de neige, de vent, de sol et de pergélisol. L'écosystème comprend également les relations entre les divers organismes, tels que le bœuf musqué mangeant les lichens, les loups mangeant les caribous, les hommes

chassant les loups et les bœufs musqués, les lemmings creusant le sol et la neige balayée par le vent s'abattant sur les arbustes.

Intégrité écologique : Un état jugé caractéristique de sa région naturelle et susceptible de durer, qui comprend les composantes abiotiques et la composition de même que l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques, les rythmes de changement et les processus qui les soutiennent. (*Loi sur les parcs nationaux du Canada*)

Région désignée des Inuvialuit : Partie du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et des zones extracôtières adjacentes décrite dans la *Convention définitive des Inuvialuit*.

Savoir traditionnel : Connaissances issues du mode de vie traditionnel des gens, ou qui y ont leurs racines. Par connaissances ancestrales, on entend la somme de connaissances accumulées par les gens au fil des générations tout simplement en vivant en contact étroit avec la nature. Elles englobent les relations spirituelles avec l'environnement naturel et l'utilisation des ressources naturelles, ainsi que les relations entre les gens, ce qui se reflète dans le langage, l'organisation sociale, les valeurs, les institutions et les lois.

Surveillance : Effort ayant pour but :

- a) d'effectuer des évaluations écologiques qui influenceront les décisions de gestion des ressources naturelles,
- b) de surveiller des changements à long terme dans les écosystèmes régionaux ou des menaces particulières à ces écosystèmes.

Usage à des fins de subsistance : Conformément à la CDI,

- a) dans le cas des animaux autres que les oiseaux migrateurs considérés comme gibier, les oiseaux migrateurs non considérés comme gibier et les oiseaux insectivores migrateurs, sous réserve des conventions internationales, la récolte d'animaux par les Inuvialuit pour leur usage personnel (alimentation et vêtements), notamment à des fins de commerce, de troc et, sous réserve de l'article 12 de la CDI, de vente parmi les Inuvialuit ainsi qu'à des fins de commerce, de troc et de vente à toute personne des sous-produits non comestibles des animaux de la faune qui sont accessoires à la récolte desdits animaux par les Inuvialuit pour leur usage personnel;
- b) dans le cas des oiseaux migrateurs considérés comme gibier, des oiseaux migrateurs non considérés comme gibier et des oiseaux insectivores migrateurs, sous réserve de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, la récolte de ces oiseaux par les Inuvialuit pour leur usage personnel (alimentation et vêtements), notamment à des fins de commerce et de troc entre eux-mêmes et à des fins de commerce, de troc et de vente à toute personne des parties non comestibles de ces oiseaux dans la mesure permise par le règlement pris en application de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

Remerciements



Des jeunes de Paulatuk jouent dans le parc

14.0 REMERCIEMENTS

Équipe d'élaboration du plan directeur du parc national Tuktut Nogait :

Christian Bucher, Parcs Canada

Brian Johnston, Parcs Canada

John Max Kudluk, Conseil de gestion du parc national Tuktut Nogait

Tom Nesbitt, Conseil de gestion du parc national Tuktut Nogait

Avec l'aide de :

Richard Binder, Conseil inuvialuit de gestion du gibier

Cathy Cockney, Parcs Canada

Alan Fehr, Parcs Canada

Peter Green, membre, Conseil de gestion du parc national Tuklut Nogait
John McCormick, Parcs Canada
Ian McDonald, Parcs Canada
Ed McLean, Parcs Canada
Gordon Norberg, Conseil de gestion du parc national Tuklut Nogait
Maureen Peniuk, Parcs Canada
Ian Ross, Conseil de gestion du parc national Tuklut Nogait
Angus Simpson, Parcs Canada
Hillarie Zimmermann, Parcs Canada
Geoff Delves, Parcs Canada
Pat Dunn, Parcs Canada

Merci aussi tout spécialement aux personnes et organismes suivants pour leur contribution :

Arctic Nature Tours
Jacques Biron, Parcs Canada
John Cournoyea, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Gerry Doré, Parcs Canada
Comité mixte de gestion de la pêche
Bob Gamble, Parcs Canada
Jean-Robert Gauthier, Parcs Canada
Gordon Hamre, Parcs Canada
Doug Harvey, Parcs Canada
Lois Harwood, ministère des Pêches et des Océans
Susan Katz, directrice, Parcs Canada
Ann Landry, Parcs Canada
Brett Moore, Parcs Canada
Jennifer Morin, Société pour la nature et les parcs du Canada
David Mowat, Parcs Canada
David Murray, Parcs Canada
Chris Paci, Nation Déné
John Pinkerton, Parcs Canada
Johanne Ranger, Parcs Canada
Sam Stephenson, ministère des Pêches et des Océans
Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.O.)

L'équipe d'élaboration du plan remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris le temps d'assister aux journées portes ouvertes, de lire l'ébauche du plan directeur, de lui téléphoner, de lui rendre visite, de lui transmettre des courriels et de lui écrire des lettres afin de lui faire part de leurs observations. Vos commentaires ont été grandement appréciés et ils continueront de nous être précieux.

Ouvrages de référence



Caribou au bord de la rivière Hornaday

15.0 OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Affaires indiennes et du Nord Canada. 1993. *Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu*. Ministère de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa.

Affaires indiennes et du Nord Canada. 1984. *La revendication de l'Arctique de l'ouest : Convention définitive des Inuvialuit*. Ottawa.

Conseil consultatif de la gestion de la faune (versant nord); Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N._O.). 1998. *Plan de cogestion du grizzli dans la région désignée des Inuvialuit, le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest – Plans de travail pour les années 1997_1998 à 2001_2002*. Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique, Inuvik, Territoires du Nord-Ouest.

- Comité d'étude des répercussions environnementales. 2002. *Directives et méthodes*. Inuvik, Territoires du Nord-Ouest.
- Comité d'étude des répercussions environnementales. 2004. *Directives et méthodes (annexe 1)*. Inuvik, Territoires du Nord-Ouest.
- Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. 2001. *Parcs nationaux du Nord - une nouvelle orientation. Un rapport du Sous-comité sur le développement économique des Autochtones relativement aux parcs nationaux du Nord*. Ottawa.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. 2000. *Espèces canadiennes en péril*. Secrétariat du COSEPAC, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa.
- Communauté de Paulatuk, le Conseil consultatif de la gestion de la faune (TN-O) et le Secrétariat mixte. 2000. *Plan de conservation communauté de Paulatuk*. Inuvik, Territoires du Nord-Ouest.
- Conseil de gestion du parc national Tuk-tuk Nogait. 1998. *Rapport de l'atelier sur les priorités en matière de recherche*.
- Conseil de gestion du parc national Tuk-tuk Nogait. 2000. *Lignes directrices provisoires de gestion du parc national Tuk-tuk Nogait*.
- . 2002. *Rapport de l'atelier sur les priorités en matière de recherche*.
- Gouvernement du Canada. 1984. *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique*. Imprimeur de la Reine, Ottawa.
- Gouvernement du Canada. 1992. *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Imprimeur de la Reine, Ottawa.
- Gouvernement du Canada. 1998. *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. Imprimeur de la Reine, Ottawa.
- Gouvernement du Canada. 2000. *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Imprimeur de la Reine, Ottawa.
- Gouvernement du Canada. 2002. *Loi sur les espèces en péril*. Imprimeur de la Reine, Ottawa.
- Groupe d'étude de la vallée de la Bow. 1996. *Banff-vallée de la Bow : à l'heure des choix : rapport sommaire*. Ottawa.
- Nagy, John; Branigan, Marsha, Ressources, Faune et Développement économique/Conseil consultatif de la gestion de la faune (Versant Nord); Conseil consultatif de la gestion de la faune (TN-O). 1998. *Plan de cogestion du grizzli dans la région désignée des Inuvialuit, le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest - plans de travail pour les années 1997-1998 à 2001-2002*. Ressources, Faune et Développement économique, Inuvik, T.N.-O.

Nagy, John; Branigan, Marsha; McLean, Ed; Larter, Nic; Veitch, Alasdair; Popko, Richard. 1999 (ébauchet) *Plan de cogestion des troupeaux de caribous du cap Bathurst, de Bluenose-Ouest et de Bluenose-Est - Territoires du Nord-Ouest et Nunavut – plans de travail pour les années 1999-2000 à 2003-2004*. Ressources, Faune et Développement économique, Inuvik, T.N.-O.

Nesbitt, Tom; Raillard, Martin; Johnstone, Brian. 1998. *Recherche au parc national Tuktut Nogait*.

Parcs Canada

———. 1994. *Principes directeurs et politiques de gestion*. Ottawa.

———. 1996. *L'entente Tuktut Nogait : entente relative à la création d'un parc national dans la région désignée des Inuvialuit, près de Paulatuk, dans les Territoires du Nord-Ouest*. Inuvik, Territoires du Nord-Ouest.

———. 1997. *Plan de réseau des parcs nationaux*. Ottawa.

———. 1998a. *Protocole d'entente entre La Société régionale Inuvialuit et Parcs Canada*. Ministère du Patrimoine canadien.

———. 1998b. *Parcs Canada : Éventail des activités appropriées dans les parcs nationaux*. Ottawa.

———. 1999. *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées*. Ottawa.

———. 2000a. *Le plan d'action de Parcs Canada en réponse au rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada*. Ottawa.

———. 2000b. *Intacts pour les générations futures? : protection de l'intégrité écologique par les parcs nationaux du Canada. Vol. II. Une nouvelle orientation pour les parcs nationaux du Canada. Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada*. Ottawa.

———. 2000c. *Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada*. Ottawa.

———. 2001. *Engager les Canadiens : stratégie de communications extérieures de Parcs Canada*. Ottawa.

———. 2002. *Rapport sur les besoins en matière de recherche au parc national Tuktut Nogait*.

———. 2003. *Parc national Inuvialuit : plan directeur (ébauche)*. Inuvik.

Groupe de travail sur l'omble de Paulatuk. 1998. *Plan de gestion de l'omble de Paulatuk, 1998-2002*.

———. 2003. *Plan de gestion de l'omble de Paulatuk, 2003-2005*.

Ressources, Faune et Développement économique (ministère). 2001. *Plan de développement communautaire pour Paulatuk*. Inuvik.